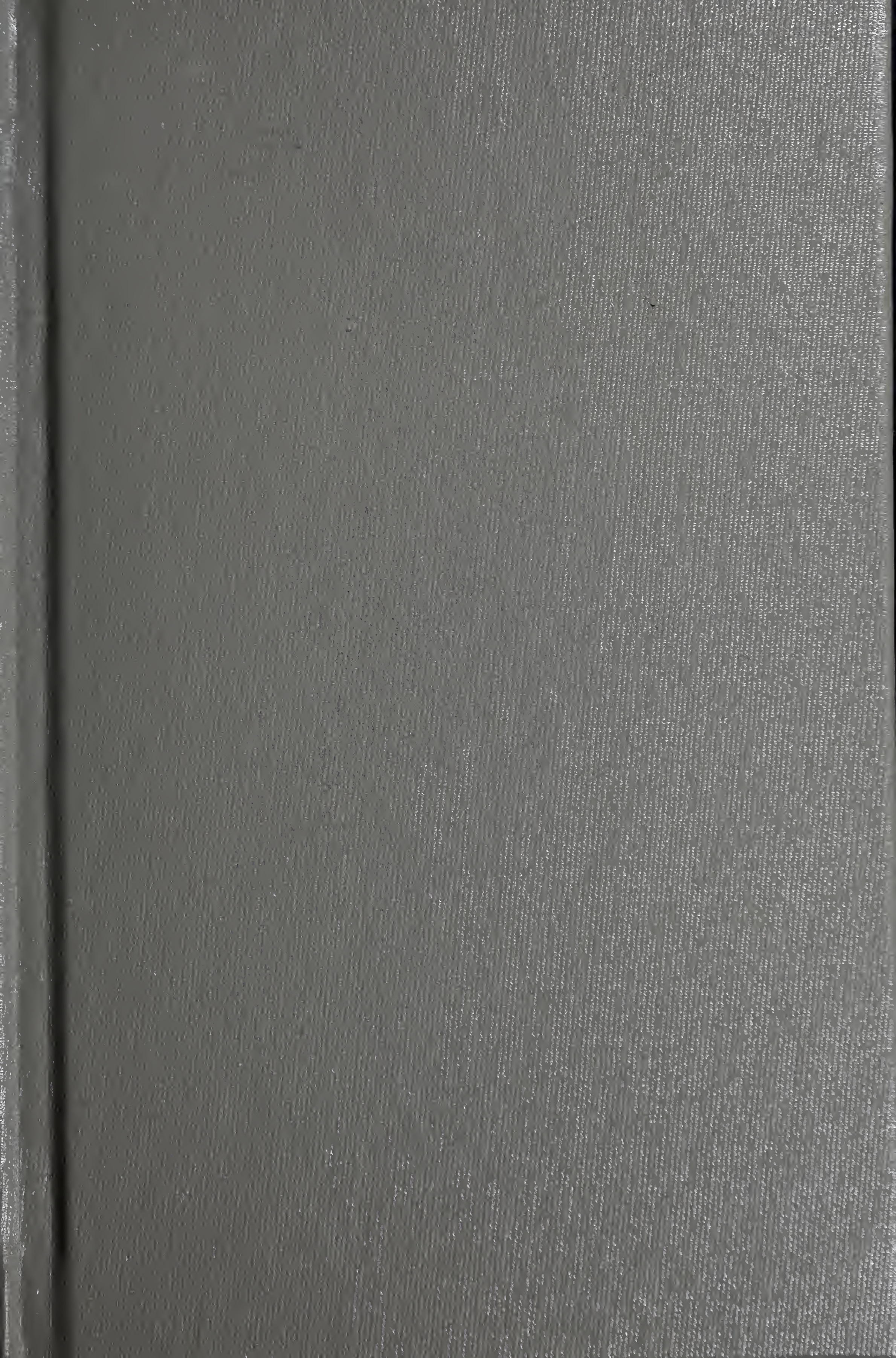
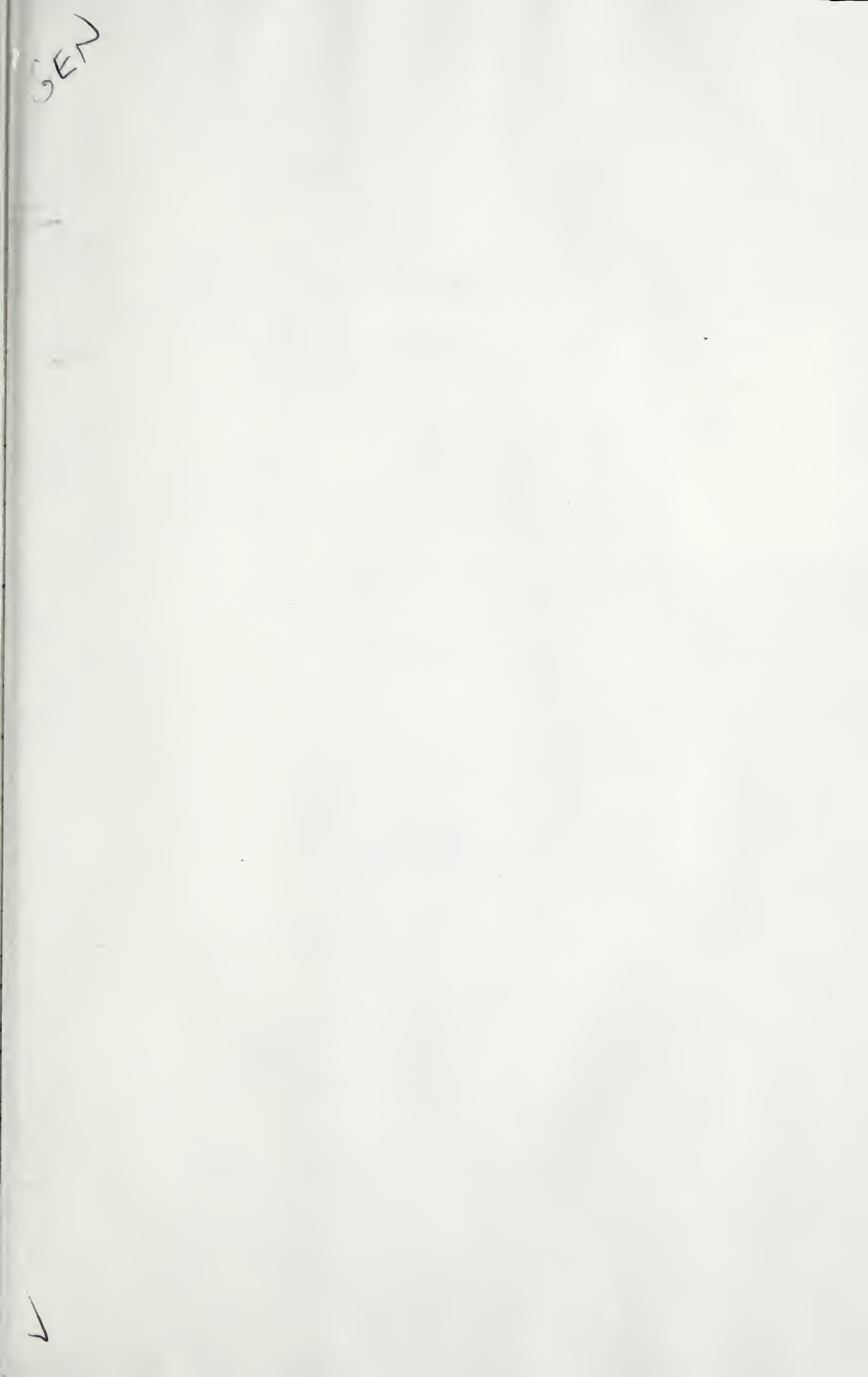



GEN

40e ANNÉE. — 1891

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889



BU[LLETIN]

HISTORIQUE ET LITTÉRAI[RE]

TROISIÈME SÉRIE. — DIXIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1891



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.

LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1891

4348. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A MM. les Pasteurs des Églises protestantes de France.

Le 27 septembre dernier nous avons pu assister au troisième centenaire de la fondation de l'Église wallonne de La Haye, et revoir, à cette occasion, quelques-unes de ces cités, Leiden, Amsterdam, Rotterdam, devenues classiques dans les annales de la liberté. — Sur cette plaine de sable et de marécages que l'énergique persévérance d'une poignée d'hommes a défendue victorieusement contre l'Océan et transformée en une terre fertile parsemée de villes populeuses et prospères, il n'y a presque pas un nom qui ne soit lié à de nobles souvenirs. — C'est là que se brisa le plus violent effort de la monarchie inféodée à l'inquisition espagnole. C'est là que deux Françaises, Charlotte de Bourbon et plus tard Louise de Coligny, réalisèrent à leur manière le rêve du grand amiral, en associant leurs vies déjà meurtries, à la tragique destinée du Taciturne. M. le pasteur Lacheret nous a éloquemment rappelé que l'Église française de La Haye fut en réalité fondée par cette dernière princesse, mère du seul héritier mâle de la maison d'Orange. — Et nous n'oublierons jamais qu'à l'instar du bon Samaritain, l'hospitalière Hollande ne s'est pas lassée, pendant des siècles, de panser et de recueillir tant de milliers de huguenots, dépouillés et blessés sur le chemin de Jérusalem à Jéricho !

La Fête de la Réformation est essentiellement celle des

souvenirs : soyons profondément reconnaissants de tous ceux qu'elle nous invite à évoquer, tant au delà qu'en deçà de nos frontières.

Ce fascicule de notre *Bulletin* qui sera, comme de coutume, envoyé à tous les pasteurs, leur offre une ample moisson d'épis recueillis dans le champ inépuisable de notre passé. Avec les Sirven et l'admirable lettre inédite de Voltaire à Paul Rabaut, ils pourront porter leurs regards sur « les derniers efforts » du fanatisme, et, selon l'expression de Jurieu, « de l'innocence affligée », avant « la grande révolution » que le patriarche de Ferney prédisait déjà en 1767. — Alexandre de Morogues, les demoiselles Gautier et Gavanon, dit Lavérune, leur fourniront quelques traits émouvants de l'histoire de l'Église de Paris ou de celle de la Révocation et du Désert. — Nicolas Parent et Lefèvre d'Etaples les ramèneront aux origines de notre Réforme ou de cette Église de Gap d'où sortit Farel; et la catholique Bretagne elle-même leur apparaîtra sous les traits touchants d'un ministre huguenot qui s'appelait Richelieu.

Ce ne sont que quelques glanures, mais qui redisent, entre autres, cette sentence bien protestante, gravée, peut-être par un réfugié, sur le linteau d'une porte à Leeuwarden :

Viget, vigebit, victa vincit Veritas[1] !

N. W.

1. Elle fleurit, elle fleurira, et quoique vaincue, la Vérité triomphe.

ÉTUDES HISTORIQUES

UNE DES DERNIÈRES VICTIMES DE L'INTOLÉRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION

LES SIRVEN EN SUISSE[1]

1762-1772

Combien la situation des Réformés était précaire, combien le fanatisme le plus violent les menaçait sans cesse avant 1787, et quelle habileté de génie, quelle grandeur d'âme Voltaire a mises à défendre la cause de la tolérance —, c'est ce que nous montre avec un éclat particulier la dramatique histoire de *Sirven*.

Homme de condition modeste, simple feudiste à Castres, Sirven avait trois filles, dont l'aînée était mariée au toilier Ramond et dont la seconde, Élisabeth quasi idiote, ensuite folle, se précipita dans un puits, le 15 décembre 1760.

Comme, sous la pression du bigotisme ambiant, elle avait manifesté des velléités de conversion au catholicisme —, Sirven fut accusé, en dépit de son évidente innocence, d'avoir noyé sa fille : on avait alors accrédité le bruit que la doctrine protestante obligeait les parents à tuer leurs enfants renégats.

Poursuivis, décrétés d'arrestation le 19 janvier 1762, condamnés pour crime de parricide : le père et la mère à être pendus, les deux filles à assister à leur mort, puis à être bannies à perpétuité, — exécutés en effigie sur la place du Plô à Mazamet le 11 sept. 1764, — les Sirven prennent la fuite. Après mille péripéties, ils arrivent tous quatre en terre libre, en Suisse, et se placent sous le haut patronage de

1. Ces pages sont la primeur, appropriée au *Bulletin*, d'un chapitre entièrement nouveau du volume que M. C. Rabaud va faire paraître : *Sirven, étude historique sur l'avènement de la tolérance*, 2e éd.

Voltaire, qui, dans son châtenu de Ferney, passait pour le protecteur né des opprimés.

Le toilier Ramond était demeuré à Castres avec les siens, à la tête de son petit commerce, abandonnant sa femme enceinte à tous les périls de la fuite, à toutes les souffrances d'une vie d'exil, sans ressources. Terrorisé par la persécution, il tremblait que « l'affaire » des Sirven ne rejaillît sur lui. Déjà, dans son effroi, le frère de Sirven était passé au catholicisme et tous les Ramond, père, mère, fils, ne témoignaient aux pauvres réfugiés en Suisse que des dispositions glaciales, même hostiles ; cela ressort de toute la correspondance entre Marie-Anne Ramond, née Sirven, et son mari, conservée par M. Ramond, leur petit-fils[1].

Indépendamment de l'intérêt de ces lettres qui montrent sur le vif de la réalité quotidienne l'existence des Sirven, — il en jaillit une précieuse lumière sur le drame qui va se dérouler, et qui sera d'autant plus attachant que les acteurs y jouant un rôle seront mieux connus dans leur intimité.

La première lettre de Marie-Anne Ramond à son mari porte la date du 26 mars 1762, et la suscription : « En Campagne », pour ne pas trahir le lieu de sa fuite. C'est une lettre de reproches; elle se plaint de son injuste oubli : elle déclare « faire tous ses efforts pour mettre à l'abri ses jours et ceux de la créature qu'elle porte ».

Dans la lettre suivante, du 4 juin 1762, elle apprend « à son très cher époux », qu'elle est arrivée en Suisse, « à l'abri de ses ennemis »... « Que mon regret est grand de me voir si éloignée de toi au moment de mettre un enfant au monde ! » Et, dépourvue de tout, elle lui réclame quantité de hardes qu'elle n'a pas songé à emporter dans sa fuite précipitée : « Ne retarde pas ta réponse, lui dit-elle; rien au monde ne m'est plus cher que de recevoir de vos nouvelles. »

1. Correspondance inédite entre Marie-Anne, née Sirven, réfugiée à Genève lors du procès intenté à Sirven, et Ramond, son mari, marchand toilier, demeuré à Castres, 1762-1772.

Laissée sans nouvelles, elle revient à la charge, et le 23 juillet, en lui annonçant la naissance d'un beau garçon, elle se plaint encore de l'indifférence des siens :

« Après quinze jours de souffrances, lorsque tout le monde craignait pour ma vie, Dieu envoya son secours, et je mis au monde un garçon qui poussa un cri mêlé à celui de la sage-femme. Dieu me fasse la grâce de pouvoir le nourrir et l'élever en sa crainte et en son amour pour que nous puissions dire : Nous voici, Seigneur, avec ceux que tu nous as donnés[1]. »

S'adressant à sa belle-mère et à son beau-père, elle leur dit que, pendant trois jours, on avait perdu toute espérance pour la mère et pour l'enfant; que ce nouveau-né est un objet d'admiration; qu'elle le leur offre; et que, pleins de charité envers les malheureux, ils en auront à plus forte raison pour elle et lui qui sont membres de leur famille :

« Je suis dans la dernière nécessité, n'ayant pas une chemise, une coiffe, un mouchoir, ni bas, ni chaussures, rien pour l'enfant. Je vous prie de m'envoyer mes hardes, et je laisse à votre humanité d'y joindre ce que vous voudrez. L'enfant n'est pas baptisé; si vous voulez lui donner un nom, informez-m'en; mon père est à Lausanne depuis six semaines, cherchant un établissement... »

Malgré tout, le 9 septembre elle n'a rien reçu! Derechef, elle écrit à la fois à son mari, à son beau-père, à sa belle-mère,

1. Cet enfant venu au monde dans des circonstances si tragiques, qui fut la consolation de l'exil, qui s'annonçait dès les premiers ans sous les plus heureux auspices et qui servait de lien vivant entre les époux refroidis, — eut une misérable destinée, peu en rapport avec ce qu'on était en droit d'attendre de lui. Arrivé à neuf ans à Castres, d'un visage agréable, il grandit dans les écoles. Mais plus tard, esclave d'une mesquine vanité, il ne hanta que la haute société cléricale. Sans fortune pour se hausser à son niveau et donner cours à ses violentes passions, il fit des dettes en dépit des pieuses lettres de son excellente mère : « Crains Dieu et garde ses commandements, lui dit-elle; c'est de ce grand Dieu que tu dois tout attendre; tu as besoin plus que jamais de son secours; il nous exauce quand nous le prions avec foi »... Criblé de dettes et de vices, il se fit catholique à 40 ans, lui, l'enfant de l'exil, le petit-fils du martyr Sirven !

Son frère cadet naquit à Castres, 11 ans après lui, il fut le père de M. Ramond-Périé, mort le 29 juin 1855 et qui a laissé un fils unique actuellement vivant : M. Camille-Eugène Ramond.

navrée du silence absolu qui accueille toutes ses lettres; elle ne peut s'expliquer « ce qui lui a valu leur abandon », les entretient de son bel enfant, leur rappelle à ce sujet les douleurs infinies de sa longue fuite, de ses couches, de son isolement, et « les supplie d'avoir pitié d'elle et de ce cher enfant ». — Point d'écho à ses touchantes supplications; ah! que ce cruel abandon, imputable en grande partie à ceux qui dénaturaient les sentiments les plus élémentaires, dut rendre encore plus amère l'amertume de l'exil!

Il fallut qu'un tiers, Lucadou père, receveur des sels pour la France à Genève, prît en main sa défense, en écrivant en sa faveur une lettre pressante à son propre fils, avocat à Castres (29 septembre 1762); il ne dissimule pas son indignation contre le mari, le beau-père et la belle-mère : « Il est honteux qu'ils soient si durs pour cette femme, qui est fort aimable et qui mérite mieux; il est honteux qu'on lui retienne ses hardes; elle est nourrice et cela rejaillit sur le nouveau-né »; il dit que Sirven, apprenant la tenue des livres, ne peut lui venir en aide; que M. de Voltaire les protège; qu'il leur a procuré l'appui de M. Tronchin, le grand médecin; que tout le monde les plaint et les considère beaucoup. Il termine ainsi : « Vois le grand-père pour qu'il envoye quelque chose, à ma considération, j'ai beaucoup contribué à sa fortune, et, par reconnaissance, il doit avoir soin de la famille de son fils. »

Quelques objets sont enfin envoyés; mais la famille s'obstine dans le même mutisme. Suit alors une longue lettre de Lausanne, de Marie-Anne Ramond, à son « très cher époux », et qui est comme le résumé de sa douloureuse histoire (18 décembre 1762) :

« Dès mon arrivée, je t'ai donné de mes nouvelles ; puis, à la naissance de notre enfant ; et encore, dans l'intervalle ; à quoi silence absolu. J'ai offert le marrainage à ta mère; j'ai demandé aux uns et aux autres d'avoir pitié de mon état et de mon cher enfant. Les sentiments de tendresse que j'ai pour toi me persuadent que tu n'as point reçu mes lettres, puisque je suis sans réponse; tu sais cependant mon asile, puisque j'ai reçu mes

hardes par les Lucadou. Je passe par-dessus ton indifférence; mon cœur est trop sensible à ton oubli pour ne pas t'en demander la cause; je ne l'ai point mérité, je n'ai jamais eu pour toi que l'amour le plus sincère qu'une femme puisse avoir pour son mari. Serait-ce parce que je ne suivis pas l'avis de M. Alba de nous constituer prisonniers? Mon père répondit que, depuis mon mariage, je n'étais plus à lui, et que si votre avis était de me rendre en prison, vous n'aviez qu'à venir me chercher, lui ne pouvant me conduire chez vous sans courir les plus grands dangers. Mon beau-père me répondit que ce n'était point son affaire et que nous n'avions qu'à nous gouverner comme nous l'entendrions: ce qui me détermina à suivre mon infortunée famille, à partir à minuit, malgré la rigueur du temps, pour nous dérober à la recherche des harpies qui avaient fouillé, l'après-midi jusqu'à bien avant dans la nuit, tant notre maison que celle de mon oncle, pour nous prendre et nous mettre aux fers. Nous restâmes dans nos montagnes, comme tu sais, jusqu'à l'arrestation de M. Calas, pendant lequel temps je reçus deux de tes lettres qui me laissaient craindre que tu ne fusses fâché de ce que je n'avais pas suivi le conseil de M. Alba. Mais cette arrestation si formidable contre cette famille, qui effraya non seulement ceux de notre religion, mais encore les gens de la religion romaine, ne justifie malheureusement que trop notre fuite. Aussi, dès que tu en fus instruit, tu en fus si alarmé que tu me dis dans ta troisième lettre, mot à mot, combien il t'était sensible d'être séparé de moi, de t'informer quand je serai en lieu sûr, que tu ne me délaisserais pas. Je ne t'exprimerai jamais l'effet de cette lettre sur moi. Elle me décida à me soumettre aux décrets de la Providence divine qui nous a conduits ici, à travers une infinité de peines et de dangers, ici où nous sommes à l'abri des fureurs de nos ennemis si puissants qu'ils nous auraient fait arrêter, eussions-nous été cachés dans les plus sombres retraites du territoire de France, et nous auraient fait souffrir les tourments les plus terribles, malgré notre innocence.

« La frayeur avait tellement saisi nos sens que je tremble encore, rien qu'à la pensée que, si nous avions été arrêtés dans notre fuite, j'eusse été la cause de tant de maux, non seulement pour ma famille, mais aussi pour la tienne, à cause de notre mariage au Désert et du baptême de notre premier né au Désert, avec le consentement de nos familles. Tous, nous aurions été condamnés à des peines flétrissantes, avec confiscation de tous les biens, pour avoir contrevenu aux édits du Roi. Loué soit Dieu de nous avoir garantis des mains de nos ennemis !

« J'espère maintenant que tu déployeras envers moi et le cher enfant la compassion que les gens de bien ont naturellement pour les infortunés, avec d'autant plus de raison que tu me l'as juré devant le ministre de l'É-

ternel, ce que tu m'as réitéré et même depuis mon départ; ce qui me persuade que tu me seconderas de tout ton pouvoir pour nourrir notre enfant et l'élever en la crainte de Dieu, ne pouvant pas croire que tu m'abandonnes à mon indigence, et que notre cher enfant ne vive que de charité, alors que Dieu nous donne l'abondance.

« M. Lucadou, de Genève, m'envoya mes hardes et deux louis de vingt-quatre francs, dont je te remercie de cœur. Notre enfant, qui se porte à merveille, s'appelle Paul-Jean-Pierre ; mon père cherche en vain du travail depuis cinq mois et n'a nul espoir d'en trouver ; juge par là de notre état... »

Ce ne fut qu'à la longue, après tant de coups, que les Ramond parurent s'attendrir; car nous lisons une lettre de Genève, du même Lucadou (6 janvier 1763), à MM. Ramond père et fils, les remerciant de l'envoi de 100 francs et les priant de continuer leurs secours « à ces deux âmes..... Cet enfant est le vôtre, fort aimable, ainsi que sa mère; adressez désormais les secours par le coche de Lyon à Seissel, pour qu'il les transmette à Lausanne à Madame Ramond; elle a refusé d'allaiter le fils d'un grand seigneur, par affection pour son enfant..... »

La malheureuse mère reçut encore quelques bribes qu'elle n'arrachait qu'à force d'obsessions; et la profonde indifférence de son mari, toujours muet, la blessait au plus sensible du cœur. En lui accusant réception (1er juillet 1763) d'une centaine de francs, elle lui reproche encore de ne pas répondre à ses lettres.

« Dans la première, je t'apprenais mon arrivée ; dans la seconde, la naissance de mon fils, et priai ma belle-mère d'être marraine, puis, trois autres, où je parlais de l'apprentissage de mon père. En attendant, les gens charitables nous donnent ; ma mère est infirme ; serait-il possible que je sois délaissée de toi... ? Laisse-toi toucher par mes lettres, puisque tu ne vois pas mes soupirs et mes larmes ; je suis toujours avec toi de pensée; mais tu es d'une si grande indifférence, que je suis blessée jusqu'au point de mourir de regret... Accorde-moi une de tes lettres... »

Quelle pouvait bien être pour Ramond la cause de cette inconcevable froideur? Était-ce le froissement de son départ?

Car, une de ses lettres dit qu'elle ne l'eût pas quitté si elle l'avait aimé. Mais ce départ n'était-il pas pour elle et pour tous une nécessité absolue ? — Était-ce la crainte de se compromettre par des relations trop fréquentes ? Mais comprend-on qu'un mari subordonne à une lâche prudence ses plus impérieux devoirs ? Cette dernière supposition, qui montre, hélas ! à quel point la terreur peut rendre féroce, semble confirmée par une lettre du 13 juillet à M. Lucadou, dans laquelle il le prie de recommander à sa femme de ne pas leur faire donner de ses nouvelles par « des personnes de Castres, qui tâchent de les faire persécuter ». Toujours est-il que, durant son long exil, Marie-Anne Ramond en fut réduite à un perpétuel gémissement contre ceux qui eussent dû être ses premiers soutiens, sa meilleure consolation.

Le 17 août, Lucadou est obligé d'insister de nouveau auprès de Ramond, lui recommandant de continuer la petite pension, et d'envoyer à sa femme tout ce qui est à elle, — son retour à Castres étant impossible avant la terminaison de l'affaire Calas ; après, « les amis de Sirven, qui sont en grand nombre, travailleront pour lui sans délai ; tout ce que je vous demande est fort raisonnable pour soulager cette brave femme, qui ne souhaite rien tant que de vous aller rejoindre ; mais aucun de ses amis ne le lui conseillera avant que l'affaire ne soit rangée ».

La correspondance des années 1764 et 1765 est sur le même ton, et s'inspire des mêmes sentiments, avec force détails sur l'enfant qui grandit et sur la réhabilitation qui se prépare. Nous surprenons les dispositions intimes et vraiment chrétiennes de Sirven, dans une lettre à son gendre Ramond (25 décembre 1765) : « ..... Nous nous sommes tous réunis à Genève pour nous secourir, nous consoler et agir pour notre réhabilitation. Que Dieu pardonne à mes ennemis qui m'ont suscité cette malheureuse affaire, et me fasse la grâce de faire connaître mon innocence du crime dont ils m'ont noirci. »

En septembre 1765, mourut la femme de Sirven ; et, en

avril 1766, la femme Ramond, de Castres, tomba gravement malade. Ce fut l'occasion entre les deux époux d'un échange de protestations sympathiques. Marie-Anne Ramond recommande à son mari de prendre quelqu'un pour soigner sa mère et de se ménager, « en vue du cher enfant que Dieu leur a donné »...

« Dimanche dernier (18 mai 1766), j'allai avec mon cher père trouver M. de Voltaire, qui nous fit mille caresses; je lui exposai mon sort et celui d'un enfant qui n'a jamais vu son père. Il parut touché de compassion, et nous dit, en nous montrant l'estampe de la famille Calas, que notre tour viendrait, mais qu'il fallait prendre patience..... Voilà tout ce que j'ai à t'apprendre de notre malheureuse affaire. Notre cher enfant continue à prospérer; il s'informe de toi, il me console, et me fait trouver mes peines moins grandes; je t'embrasse mille et mille fois, jusqu'à ce qu'il plaise au Tout-Puissant de nous réunir. »

Leurs lettres étaient rares et ils profitaient des occasions pour « ne pas multiplier les ports de lettres ». Ainsi que le dit une fois Ramond lui-même, les petites leur coûtent 16 sols et les fortes 30 sols, de Castres à Genève. D'ailleurs, « le travail ne marche pas », le vieux Ramond, à son tour, est devenu infirme et ses infirmités nécessitent de nouvelles dépenses.

Cependant, Voltaire ne perd pas de vue leur procès. Le 16 mai 1767, il fait écrire à Paul Rabaut, à leur sujet, l'admirable lettre inédite qu'on lira plus loin. Sur son conseil, Sirven entreprend le voyage de Paris; et c'est de là qu'il écrit à sa fille (4 juillet 1767) à Lausanne, à la Cité, chez M. Tissot :

« J'arrivai en cette ville, après neuf jours de marche, en bonne santé. L'accueil gracieux et l'espoir que les Messieurs auxquels M. de Voltaire m'a adressé m'ont fait, ont dissipé en partie mes langueurs. Comme ils désirent savoir le détail de mes infortunes, je te prie de m'envoyer tous les Mémoires et papiers qui sont relatifs à notre affaire, dans un paquet que tu adresseras à M. Wagnère, secrétaire de M. Voltaire, à Ferney, par le coche de Genève, avec prière de me les transmettre... J'oubliais de te dire que j'ai pris le nom de Neuris (anagramme de Sirven), jusqu'à ce que le Conseil m'ait accordé des juges... »

Il lui demande de faire faire un règlement de compte, d'où résulte qu'il était employé à raison de 360 livres par an. Il envoie, par elle, « ses humbles respects à M^{rs} et Mes de Seigneu, de Beautems, de Vica », et lui recommande de ne montrer sa lettre à personne, sauf à M. Cathala, négociant à Genève et déjà mêlé à leurs affaires.

C'est ici que trouve sa place une des lettres inédites de Voltaire à M. Cathala...

« M. de Beaumont mande que l'affaire des Sirven est plus sûre que celle des Calas, que la cassation de la sentence de Mazamet est indubitable, suivant toutes les lois. Deux pièces sont absolument nécessaires : 1° la copie des charges et informations sur lesquelles sont intervenus les décrets de prise de corps ; 2° l'arrêt de Toulouse qui confirme la sentence. J'aurai le même empressement à demander justice pour les Sirven que pour les Calas. Ces deux affaires présentées coup sur coup aux yeux de l Europe indignée feront un effet prodigieux et forceront enfin le Ministère à la *tolérance* que le public réclame. J'espère que vous et vos amis prendrez le parti le plus sûr avec la plus grande chaleur ; je vous supplie d'en conférer avec M. de Végobre. Il faut surtout considérer qu'il y a encore dans le Languedoc un parti violent contre Calas, que le *fanatisme* de la superstition subsiste dans toute sa force, et que le seul moyen de l'écraser est de faire rendre justice à la famille Sirven. »

Les instances se poursuivent et Marie-Anne Ramond écrit à Castres à son mari (12 juillet 1767) qu'ils vont aller à Paris,

« porter au pied du trône de notre bon roi notre innocence ; tout nous fait espérer que nous serons réhabilités, reconnus enfin ce que nous sommes... Je te prie de ne pas oublier notre enfant qui veut aller à Castres voir son papa de France ; il prie le bon Dieu, a beaucoup de reconnaissance et se fait aimer de ceux qui le voient... Je t'écris en secret, ne montre pas ma lettre de peur que nos ennemis nous nuisent. »

En septembre, Sirven est encore à Paris où sa fille lui écrit : « A Monsieur Neuris, à Paris, ou là où il sera. » Après lui avoir donné des nouvelles de sa sœur qui se meurt et de son enfant qui ne rêve que d'aller à Paris trouver son grand-père qui l'amènera au papa de Castres, voulant s'élancer dans

toutes les voitures qui passent et qui doivent l'emporter, elle lui envoie les meilleurs souvenirs et les vœux de M. et Me de Beautemps, M. et Me Bezons, Me Cénaclan, Me la Générale, Me la Marquise de Genti, Me Juge de Couze, Me la Présidente de Seigneu, M. de Montani, les dames de Sacone, M. Muler, — nobles âmes qui soutenaient les Sirven de leur protection et de leurs secours et qui avaient, tous, leur affaire vivement à cœur.

Il paraît que Ramond trouvait que la solution tardait trop, et que ses envois d'argent se renouvelaient trop souvent : il traversait des crises d'humeur, d'indifférence et d'abandon. Marie-Anne s'en plaint amèrement le 14 décembre 1769 ; elle lui reproche un cruel silence de dix-huit mois ! « Mais, au moins, montre-toi un père pour cette pauvre âme innocente qu'un revers de fortune a expatriée avant de naître... Notre affaire marche, M. de Voltaire est très bien disposé pour nous ; mais n'en dis rien, à cause de nos ennemis... »

Sa lettre du 10 novembre 1769 porte l'empreinte d'un vif chagrin ; elle est malade, son fils aussi, et elle exhale sa douleur : « accablée de tristesse, de calomnies, mon fils est ma suprême consolation ; sans lui, je serais allée me cacher au fond d'un désert... » Son père est parti pour se constituer prisonnier à Mazamet. — Et son mari, le 29 du même mois, lui annonce que son père « est sorti des prisons de Mazamet, avec grand honneur, grâce au Seigneur ; il nous est aussi venu voir, et nous l'avons reçu de notre mieux ; il est fort occupé, nous espérons vous voir bientôt tous. Une fois l'affaire entièrement terminée, votre père viendra vous chercher, ce qui ne tardera pas. » Et il achève sa lettre par un vœu qui ressemble à un remords : « Dieu veuille nous faire la grâce de nous aimer les uns les autres mieux que nous ne l'avons fait dans le passé ! »

Nouvelle lettre du 23 décembre de Ramond à sa femme, lui annonçant que son père Sirven va se rendre à Toulouse « pour finir son affaire ». Elle lui écrit, en avril 1770, que

M. de Voltaire « a envoyé trente louis à son père en deux fois pour suivre son affaire ». De Toulouse, où il loge chez M. de Sénovert, avocat au Parlement, rue Vélane, Sirven informe son gendre (25 mai 1770) que la procédure suit son cours, que le procureur lui a promis de tout expédier le plus tôt possible, mais qu'il y a une infinité de témoins et d'actes à examiner. Il l'exhorte à écrire à sa femme, à Morges, pour calmer son impatience, et lui dire que son projet de rentrer en France pour s'y cacher est insensé; «elle se perdrait et me ferait perdre ». De son côté, sa fille se plaint de n'avoir pas, depuis six mois, des nouvelles de son père et redoute qu'il ne lui soit arrivé malheur. Voltaire aussi, à plusieurs reprises, se plaint de sa négligence vis-à-vis de lui, négligence excusable dans sa situation d'esprit. — On rassure Marie-Anne Ramond, on calme son impatience; et son père notamment la supplie d'éviter un coup de tête, de ne rien faire sans l'avis de M. de Voltaire, « notre illustre protecteur; sans lui, je serai sans appui, ni ressource; tu y es plus intéressée que moi qui ai passé ma vie en de mortelles peines et qui ai, pour ainsi dire, un pied dans la fosse ». Aussi n'est-on pas surpris de trouver ce billet de Marie-Anne Ramond à son père, à la date du 4 juillet 1770 :... « M. de Voltaire, notre grand protecteur, nous conseille de rester ici jusqu'à la St-Martin; c'est long, mais je me soumets ». En même temps, le 20 juillet, Sirven écrit à « Mesdemoiselles Sirven, à Morges par Versoix, » pour les affermir dans cette résolution...

« Le Mémoire de M. Lacroix va être imprimé; je suis plus impatient que vous de nous voir réunis, mais il faut que l'affaire soit terminée. Dès que je serai jugé, je viendrai vous prendre, vous installer dans votre pays natal et remettre mon cher petit-fils entre les mains de son père. Dissipez vos ennuis, nous touchons à la fin. En attendant, mettons-nous sous la sauvegarde de Dieu; soyez unies de cœur et d'affection, je vous le demande; c'est ce qui peut contrebalancer mes infortunes. »

Le 14 septembre, Sirven annonce à son gendre, avec une vive affliction, que la Chambre Tournelle n'a pu encore procéder à

son jugement, qu'il est pour deux mois à Toulouse. Aussi, le 21 octobre, Sirven reçoit-il de sa fille une poignante déclaration de nostalgie :

« Le temps prescrit par M. de Voltaire approche, ainsi que la mauvaise saison... M. de Voltaire m'a fait l'honneur de m'écrire que nous sommes justifiés, qu'il ne s'agit que d'un dédommagement qui peut-être vous retiendra. Quelle cruelle attente ! Je ne puis vous cacher que je meurs d'ennui; et, sans votre défense, je serais en France, dussé-je subir la prison... »

Le *Mémoire* s'achevait à peine en décembre; Sirven en expédie quelques exemplaires à son gendre pour distribuer à quelques amis, et lui apprend que le premier Président de la Chambre Tournelle vient de nommer M. de Reynal pour rapporteur...

« Quant à ma fille, il faut qu'elle reste en Suisse jusqu'à ce que tout soit fini; il y aurait une haute imprudence à venir avant. »

A la fin de décembre, il réclame encore à Ramond quelques pièces urgentes oubliées à Castres.

Ce n'est que le 1er juin 1771 qu'il peut lui écrire cette lettre importante :

« Je m'empresse de vous apprendre que les gens du roi ont donné leurs conclusions qui tendent au relaxe de la mémoire de ma chère défunte épouse, à la main levée de ses biens saisis, avec restitution de fruits, comme aussi à mon relaxe. C'est beaucoup, mais il y a plus ; ils concluent à la cassation du brief-interdit, de la relation du médecin et du chirurgien, de l'information, du décret et de tout ce qui s'en est suivi, comme aussi de la sentence de contumace et de celle qui a été rendue sur ma remise. Dieu veuille que la Cour juge de même ; pour lors, il ne resterait presque rien à faire pour ma famille. J'écris aujourd'hui à M. de Voltaire ; sa bonté le fera savoir à mes filles ; gardez le secret. »

Il se passa encore trois mois avant que le jugement fût rendu ; nous l'apprenons par une communication de Ramond à sa femme (3 septembre) :

« Le jugement du Parlement a été rendu... Sa lettre nous annonçant cette nouvelle nous fit verser un torrent de larmes. Je crois que, lorsque

l'arrêt sera signifié et expédié à la communauté de Mazamet, votre père se mettra en route pour vous prendre. »

Mais des formalités nouvelles surgirent ; il fallait que l'arrêt fût expédié au Procureur de la Communauté et à celui de Mazamet ; enfin, la bonne nouvelle peut être annoncée à Marie-Anne Ramond ; elle ne se possède pas de joie ; et, le 8 décembre, elle s'épanche avec son mari dans une tendre effusion :

« Que ne puis-je partir de suite ! mais notre séparation ne sera pas longue, puisque mon père m'ordonne de tout vendre. Si tu voyais, à ce sujet, la folie de notre enfant, tu ne retiendrais pas tes larmes. Loué soit Dieu qui a dévoilé notre innocence ; mon petit me sauta au cou en me disant : à la bonne heure, j'ai maintenant un père, je le verrai et bon papa Sirven aussi ! »

Elle regrette seulement pour son vieux père les rigueurs de l'hiver pour son double voyage. Enfin, elle touche au terme de ses angoisses ; elle annonce à son mari qu'elle a eu la joie d'embrasser son père le 6 janvier 1772, et qu'ils se mettent en route le 9. Un voyage de Morges à Castres était alors une longue et rude entreprise ; aussi s'écrie-t-elle : « Dieu nous donne un heureux voyage ! » — Ils étaient tous gens religieux dans cette famille ; la pensée de Dieu intervient à chaque instant dans les lettres de chacun ; et c'est bien certainement cette pensée qui soutint leur courage et leur inspira une sereine résignation dans leur infortune, en même temps qu'une constante charité vis-à-vis de leurs persécuteurs.

CAMILLE RABAUD.

DOCUMENTS

LA FONDATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE GAP

LETTRE INÉDITE DE NICOLAS PARENT

29 avril 1561.

Un intérêt très vif s'est toujours attaché à l'histoire religieuse de la ville qui fut le berceau de Farel. Cette histoire a déjà été ébau-

chée ou racontée, soit par feu M. Charronnet (*les Guerres de religion dans les Hautes-Alpes*) et M. le pasteur Arnaud (*Histoire des protestants du Dauphiné*), soit par M. J. Roman (*la première guerre de religion à Gap*[1]), qui va faire paraître très prochainement une histoire de la ville de Gap. — Tous ces travaux attribuent la fondation de l'Eglise réformée de cette petite cité, en novembre 1561, à l'action du Réformateur lui-même. On sait qu'il y avait fait une première tentative vers 1522 ou 23. Mais il ne convertit alors que ses frères Gautier, Claude et Jean qui continuèrent son œuvre jusque vers 1535 où ils se retirèrent en Suisse, et lui gagnèrent secrètement des adhérents, grâce à leur situation et à leurs alliances au milieu de la petite noblesse du pays. — En 1561, le terrain était si bien préparé que la présence et les prédications enflammées de maître Guillaume suffirent pour faire sortir de l'obscurité et constituer une véritable Église.

Grâce à la complaisance de MM. Lardy, ministre de Suisse à Paris, et F. Buisson, directeur de l'enseignement primaire[2], je puis aujourd'hui compléter et rectifier ces renseignements sommaires par une lettre inédite datée de Gap, 29 avril 1561. — Non seulement elle nous révèle que l'arrivée et l'intervention décisive de Farel avaient été précédées et préparées par un autre ministère resté jusqu'ici ignoré, celui d'un de ses élèves, Nicolas Parent; mais elle nous donne suffisamment de détails vivants pour nous permettre d'assister en quelque sorte à la naissance de l'Eglise de Gap, en même temps qu'à l'apostolat d'un pionnier de la Réforme dans cette région.

C'est à l'inépuisable obligeance de M. A.-L. Herminjard[3] que je dois les quelques notes qui suivent sur cet apôtre aussi humble et utile que digne d'être mieux connu. Nicolas Parent était d'origine française. En 1539, il se prépare à la carrière pastorale à Neuchâtel, chez Farel, qu'il aide dans sa correspondance et qu'il soigne lorsque, vers la fin de cette année, ce dernier tomba malade. Dans les premiers mois de 1540, il va achever ses études à

1. Extrait du *Courrier des Alpes*, juin-juillet 1877, in-8°.

2. C'est M. B... qui m'a communiqué l'original de cette lettre qui appartient à M. Lardy.

3. *Corresp. des Réformateurs*, t. VI, 103, 157, 174, 371, 375, 397; t. VII, 177 et notes inédites. Voir aussi *Calvini opera*, XVIII, pp. 439, 453.

Strasbourg dans le plus grand dénûment[1]. Le 24 octobre de la même année, il est consacré au saint ministère par Bucer et Calvin, et presque aussitôt après il prend la direction de l'Eglise française de cette ville, pendant le voyage de Calvin à Worms. Il quitte Strasbourg après cet intérim, en mars 1541, et retourne sans doute dans le comté de Neuchâtel, où il est nommé pasteur aux Brenets vers 1542 ou 1543, puis aux Verrières, en 1548. En 1551, on le trouve probablement attaché à l'une des Eglises du territoire de Genève. Son nom figure, du moins, au bas de la lettre des pasteurs genevois du 14 novembre 1551, relative à Jérôme Bolsec.

En 1561, sur la demande d'un cousin de G. Farel et de deux habitants de Digne, il est envoyé par la classe de Neuchâtel dans cette ville. La lettre que l'on va lire est celle-là même par laquelle il donne les premières nouvelles de son arrivée en Dauphiné et de ses premiers travaux. On y voit qu'il ne perdit pas de temps, commença aussitôt à prêcher à Digne et dans tous les environs où le désir d'entendre la parole de Dieu était si grand qu'on venait le chercher avec « gens et chevaux ». Partout il s'efforce de grouper les convertis en Eglises, d'organiser celles-ci en faisant élire des anciens et des diacres et leur recommandant de se pourvoir de pasteurs réguliers. C'est ainsi qu'il vient jusqu'à Gap où il prêche pour la première fois le 29 avril, jour où il écrivit cette lettre, un sermon de plus de deux heures qui parut bien court à ses auditeurs (*quàm mutati!...*) et qu'il fait suivre d'une pressante exhortation à organiser l'Eglise. Ses auditeurs lui disent qu'après l'élection du magistrat, ou conseil municipal, ils se proposaient d'appeler Guillaume Farel. On sait que le Réformateur répondit à cet appel, bien que depuis quarante ans il n'eût pas revu sa patrie, et l'on peut lire, entre autres dans l'*Histoire ecclésiastique* (I, 891) comment il s'acquitta de sa mission.

Sans doute N. Parent continua à exercer son ministère à Digne et environs. Il est probable que c'est de lui que Farel parle dans une lettre datée de Genève 4 novembre 1561[2]. Dans tous les cas, il le cite en ces termes, dans une autre lettre du 6 décembre 1561 à

1. Le 21 juin 1540, Calvin écrit, de Strasbourg, à Farel, que N. Parent était sans ressources et ne pouvait payer sa pension.
2. *Du vray usage de la Croix*, Gen. 1865, p. 395.

Chr. Fabri, à Lyon : « Loué soit Dieu que M. Nicolas Parent comme il escrit, peut prescher auprès de Digne deux lieues, et pense qu'il soit seul. » Mais à partir de cette date nous perdons sa trace. Quelque obscure que soit sa fin, son travail n'a pas été inutile et le témoignage que nous en publions aujourd'hui est on ne peut plus honorable pour sa mémoire.

N. W.

[A] mes treschers et [honn]orés frères, les [ministre]s de la parole [de] dieu au comté de Neufchastel.

Salut par nostre Seigneur Jésus.

Treschers et honorez frères, combien que je n'aye guères de loysir pour ceste heure, toutesfoys je n'aye point volu passer ceste présente occasion, sans vous escrire de noz nouvelles, combien que j'entend que ce bon seigneur présent porteur vous comptera le tout de bouche.

Mais quand est à moy, je vous certifie que du depuis que je suis arrivé en Dauphiné, j'ay eu de grandes consolations en mon cœur, voyant le peuple partout ainsi affectionné après la parole, et sachez que je n'aye point eu la bouche fermée, la grâce à Dieu, et pense bien, par la grâce de Dieu, que ma venue aura apporté grand fruict à l'Église de nostre seigneur Jésus.

Nous avons presché et en privé et en publique, voire avec le son de la cloche ung dimenche et ung jour d'une feste qu'on appelle S. Marc, là où il y avoit si grande multitude de gens, à sçavoir aux temples des villes, qu'à grande peine pouvoys-je aller à la chayere. Dieu soit bény de tout. Et cela a esté faict sans tumulte, encor que, par la parole de Dieu, je descouvrisse l'abomination de la messe, par l'évangile que les pasteurs avoient chanté[1]; les pauvres prestres estans là présens, estoient bien estonnez, mais convaincus par la vive parole de Dieu, ilz ne sçavoient que dire.

Il est bien vray que le magistrat m'a voulu faire une foys quelque fascherie, mais Dieu m'en a délivré par sa grâce, pour tousjours plus amplement servir à sa gloire. Treschers frères, priez le Seigneur pour nous, en ceste bataille qu'avons à faire contre ce maudit Satan et sa vilaine créature l'Antechrist.

Nous avons mis en ordre quelques Églises, leur faisant eslire en nostre présence diacres, surveillans, que nous appellons anciens, procureurs des povres et bourciers, les admonestans, au nom de Dieu, de faire leur devoir chacun en son endroict bien et fidèlement en la crainte de

1. En disant la messe.

Dieu, ce qu'ilz ont promis faire, et avons confirmé leur élection par prières et impositions des mains.

Il ne leur reste plus que d'avoir des fidèles ministres de la parole. Ilz font bien souvent leurs assemblées pour prier, chanter les psaumes et lire l'escripture, mais ilz désirent d'avoir qui l'interprète et administre les sacremens. Le seigneur Jésus leur en veuille procurer de bons et fidèles. Ilz m'ont fort prié de les revisiter pour les confermer de plus en plus en la foy, en le[ur] preschant et administrant le sacrement du corps et du sang de nostre seigneur, me présentant gens et chevaux pour m'aller quérir à Digne, mais je ne sçay si je pourray avoir loisir et congé de le faire, laissant mon peuple de si loing; partant je ne leur ai osé rien promectre.

Voicy jà le XV[e] jour que je suis party et n'aye peu venir que jusques à ceste ville de Gap, là où aujourdhuy y a eu belle assemblée et fort attentive après la parole de Dieu. Car encor que je presche deux heures, il leur semble bien petit de temps, estans affamés de la parole. Je leur aye monstré comment ilz devroient former leur Église, à l'exemple des autres chrestiennes. Je les aye véhémentement exhorté à demander ung bon pasteur, leur monstrant les dangers où ilz tomberont sans cela. Et m'ont promis qu'après l'élection de leur magistrat, qui doit estre faicte à ce premier de may, qu'ils envoyront gens pour demander leur cytoyen et combourgoys nostres trescher et honoré frère et père M[e] Guillaume; que s'il n'est possible de l'avoir, M. Jacques Sorel en son lieu. Car ilz ont besoing d'ung homme sçavant et puissant aux escriptures. Je vous prie, mes frères, vous (sic) aider à leur porvoir de bons ouvriers, car la moisson est fort grande en ce pays, loué en soit Dieu. Le présent porteur vous comptera le tout, car il a toujours esté avec moy jusques à Gap.

Recommandez moy à M[gr] le gouverneur et luy dictes ces bonnes nouvelles, à M[gr] le chastelain de Vaultravers et à tous les bons seigneurs de par delà. Et vous prie de rechef ne nous oublier en voz sainctes prières. Je vous recommande ma famille, qu'elle soit tousjours formée et instruicte en la crainte de Dieu, vivante des biens que Dieu nous a donné[s] par de là, sans charger personne.

L'Eglise chrestienne de Gap, entre tous les deux maistres d'eschole qui sont fidèles, et nostre hoste vous saluent.

Le seigneur Jésus, auquel nous sommes et à qui nous servons, vous remplisse de son S[t] Esprit, pour faire toujours de mieux en mieux sa bonne volonté.

De Gap, ce XXIX d'Apv. 1561, Par le tout vostre,

N. PARENT.

Beyssière, conducteur se recommande.

LE TESTAMENT D'UN HUGUENOT PARISIEN

ALEXANDRE DE MOROGUES

1609

Je viens de trouver, parmi les antiques et poudreuses minutes d'un notaire de Paris, un document qui offre cet intérêt, de montrer ce que c'était qu'un huguenot de vieille et bonne roche à la fin du règne de Henri IV. Je ne résiste pas au plaisir de le communiquer sans retard à nos lecteurs. J'eus, il y a trente-huit ans, la bonne fortune de découvrir à notre Bibliothèque Nationale l'original même du testament admirable de l'amiral Coligny, volé à Chatillon-sur-Loing après la Saint-Barthélémy et miraculeusement conservé. J'eus le privilège de le publier ici même et d'en faire tirer un superbe fac-similé. Je suis heureux, après tant d'années, de pouvoir lui donner une sorte de pendant, qui ne peut manquer d'être apprécié des Réformés d'aujourd'hui.

Il s'agit d'Alexandre de Morogues, seigneur du Sauvage, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils de ce Jacques de Morogues, seigneur du Lande, du Sauvage, de Fonfroy et autres lieux, qui avait lui-même été gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et du duc d'Alençon, puis en 1576 gouverneur de La Charité, sa ville natale. En dépit de sa situation officielle et des dures épreuves que lui infligea la conduite politique du duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, il était demeuré inébranlable dans sa foi protestante et il fut un des soutiens de la cause du prince de Condé. De son mariage avec Marie Bochetel, (veuve de Jacques Bourdin, sieur de Villaines, secrétaire d'Etat) il avait eu trois fils : ALEXANDRE, seigneur du Sauvage, ici en cause; HENRI, seigneur de Fonfroy; et JEAN, seigneur de Médan, appelé aussi BOURDIN, du nom du premier mari de sa mère. Alexandre, l'aîné, épousa Louise de Mouchy, qui lui donna deux fils (*Benjamin*, sieur de Villers en Nivernais, mort en 1631, âgé de 23 ans, et *Guy*, qui a fait souche). C'est l'un des fils de ce dernier, François de Morogues, seigneur de la Salle, né en 1640, qui épousa en 1685 Suzanne de Lauberan de Montigny, la petite fille du pasteur de ce nom, et devint ainsi seigneur d'Ablon-sur-Seine[1].

---

1. Tous deux s'étant réfugiés en Hollande à la Révocation, ladite seigneurie

Transportons-nous maintenant par la pensée en 1609, le vendredi 4 septembre, après midi, rue de la Harpe, au logis qui touche à l'hôtel de Dandelot, et en la chambre où Alexandre de Morogues, alité mais sain d'esprit, en présence de ses parents et amis, mandés comme témoins, et des deux notaires requis, dicte lui-même ses dernières volontés où s'affirment si simplement la foi et la bonté du fidèle, les sollicitudes du père de famille pour ses enfants, ses serviteurs et les pauvres de l'Eglise.

TESTAMENT.

Moy Alexandre de Morogues recognois, estant affligé de maladie, que mon devoir me porte à réclamer la toute-puissance de Dieu, et me tenir ferme au seul ministère de Nostre Seigneur Jésus-Christ : de qui j'implore les grâces et faveurs pour estre à mon costé tant et jusques à ce qu'il ayt enfin réuny mon corps avec mon âme, et, parce que, faute d'avoir laissé mémoires, on tomberait en beaucoup d'inconvéniens, j'ay bien désiré faire testament pendant que Dieu me donne souvenance des choses de ce monde, et déclarer ce qui peut esclarcir mes héritiers aux traverses qu'on leur pourroit faire cy après. Lequel testament j'ay fait en la forme qui s'ensuit.

Je recommande mes enfans et les résigne en la main, tutelle et protection de mon cher frère Henry de Morogues, sieur de Fonfroy, et supplie ma sœur, son espouze, de me tesmoigner, au délaissement que je leur fais de ce gage à moy si précieux, l'amitié qu'elle m'a tousjours tesmoignée, les priant, et tous autres ès mains desquelz mes dicts enfans pourroient tomber, de les faire instruire en la Religion Réformée, de laquelle je fais profession, et non en autre.

Et, advenant que Dieu m'appelle à soy, je lègue et donne à Pierre Fasquet, mon fidelle serviteur, une pension de vingt escus tous les ans durant sa vie, qui luy sera payée sur les plus clairs deniers de la recepte qui m'appartiendra à la charge qu'il n'abandonnera point mes enfans tant qu'il vivra et demeurera continuellement leur serviteur ordinaire, auxquels il ne pourra demander autres gages. Et, avant ce que dessus, j'ordonne et veux qu'il touche la somme de quarante escus, pour une fois payer, que pareillement je luy lègue et donne.

Je donne et lègue aux pauvres de l'Eglize réformée de Paris, dont je fais profession, la somme de six escus.

d'Ablon fut vendue le 18 mai 1688 au président Le Pelletier, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus (p. 346).

Et pareillement je lègue et donne aux pauvres de l'Eglize réformée assemblée au Sauvage la somme de dix escus, qui se distribueront par le bon mesnage de mon dit frère de Fonfroy.

Comme aussy je lègue et donne la somme de vingt escus à Pierre Potage, mon serviteur, pour la peine qu'il a eue de m'assister en ma maladie, outre une année de ses gages qui lui sera payée.

Au surplus, j'entends et ordonne que tous mes serviteurs et servantes qui seront à ma maison au jour de mon décès touchent et leur soit donné, à chacun d'eux, une année de gages, outre ceux qui leur sont deubz à raison de ce qu'ils gaignent, que je leur donne afin qu'ils aient plus de courage de bien faire et fidèlement servir ma femme et enfans et de se maintenir en leur debvoir.

Je supplie mondict frère que, des deniers plus clairs et apparens qui me sont deubz, il les emploie à l'usage et effect que dessus.

Item je recommande à mon frère de l'Onfroy, qu'ayant rabillé mon laquais Jacques, il luy face apprendre quelque mestier où son inclination le portera.

Et, pour exécuter mon présent testament, iceluy accomplir de point en point, selon sa forme et teneur, j'ay nommé et eslu mondict frère de Fonfroy, pour ce qui sera à exécuter après que je serai inhumé, et mon frère de Médan, pour prendre la peine de me faire inhumer et faire faire inventaire par deça de ce qui se trouvera icy après mondict décès, et auquel aussy j'ay recommandé mesdits enfans, les suppliant que chacun en leur regard, ils en prennent la peine et ès mains desquelz à cest effect je me dessaisi de tous mes biens qui m'appartiendront au jour de mon dit décès, voulant qu'ils en soyent saisis jusques à l'entier accomplissement d'iceluy.

Fait soubz mon seing, à Paris, en une chambre ayant vue sur la court, despendant d'une maison où je suis logé et malade au lit de corps, sain toutefois d'esprit, grâces à Dieu, sise rue de la Harpe, près et contre l'hostel de Dandelot, l'an mil six cent neuf, le vendredy quatriesme jour de septembre, avant midy, ès présences de Jhean [*sic*] Bourdin, escuyer seigneur de Médan, mondict frère, demeurant audict lieu de Médan, estant de présent en ceste ville, qui m'a releu, ès présences des personnes cy-après nommées, mondict présent testament, qu'ay faict escrire, ayant esté par moy dicté et nommé, et aussy en présence de Benjamin de Valois, escuyer d'escurie du Roy, seigneur de Villette, mon cousin, et de François Semelé, advocat en parlement, et Pierre Malet, aussy advocat en ladicte court, de Richard Bourgeois et Jhean François, notaires, gardenottes du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris, qu'ay mandés et requis de signer avec moy mondict présent testament.

Je déclare que à Antoine du Marnef, dit Bojardin, cy devant mon serviteur et à présent demeurant en ceste dite Ville de Paris, rue Sainct-Denis, luy ay promis cent cinquante livres, surquoy il a receu trente escus ou plus, et entends que le surplus qui se trouvera luy être deub luy soit payé,

A. DE MOROGUES.

BOURDIN. BENJAMIN DE VALOIS.

SEMELÉ. MELET.

BOURGEOIS. FRANÇOIS.

Nota bene. — Cette pièce permettra de rectifier plusieurs erreurs de la *France protestante*, à l'article *Morogues*. Comme elle est très nettement libellée et écrite, il ne peut y avoir de doute sur les noms qui y sont énoncés, et c'est elle qui doit avoir raison quand elle dit *Fonfroy*, au lieu de *Lonfroy* (et *Fontfaye*, VIII, 543, est peut-être aussi erroné). Haag ne mentionne pas le frère Jean Bourdin, seigneur de Médan, qu'il a ignoré. Il n'a pas non plus connu la date de la mort d'Alexandre de Morogues: l'année 1609 manquait parmi les registres d'enterrement de Charenton détruits par les incendies de 1871.

CHARLES READ.

LES AVENTURES D'UN DISCIPLE DE VIVENS

GAVANON DIT LAVERUNE

(1686-1690)

Ce récit incorrect, mais singulièrement mouvementé, est probablement une esquisse autobiographique. Il suit quelques pages sur Vivens que le *Bulletin* en a détachées et publiées en septembre[1]. Gavanon, dit Laverune, était, comme il le dit lui-même, un disciple de cet énergique pasteur militant qui consacra Claude Brousson au saint ministère, et vendit si chèrement sa vie le 27 février 1692.

Lorsqu'on lit cette prose heurtée, entrecoupée de parenthèses — tant les souvenirs se pressent et revivent — on se dirait transporté au milieu de cette atmosphère toute vibrante du réveil qui fut l'éclatante revanche de l'apostasie de 1685 et qu'enfièvrent déjà

1. L'original se trouve à Genève dans les papiers Court, 17 R.

les signes précurseurs de l'insurrection camisarde. Brousson qui ne tolérait pas d'armes dans les assemblées, réussit à contenir ces passions, mais son martyre allait les faire éclater avec d'autant plus de violence qu'elles avaient été plus longtemps comprimées.

N. W.

Et pour revenir à *La Rouvière*, à *Gavanon*, dit *Laverune*, comme ils n'étaient pas éloignés du rocher[1], puisqu'ils entendaient même passer leurs gens, ils commencèrent à prendre le large et allèrent joindre M. *Brosson* (*Brousson*) du côté de *S. Félix*[2], et ensuite se retirèrent du côté de *Nimes*. Alors les insignes persécuteurs, voyant que La Rouvière et Lavérune étaient échappés et qu'ils ne s'étaient pas trouvés dans le rocher comme les autres, firent tous leurs efforts pour les avoir, disant que c'étaient encore deux rejetons de Vivens et que si l'on pouvait les avoir, il donnerait cinq cents livres pour (que) chacun fut (pris) mort ou vif. Tellement qu'il employèrent tout ce que l'on ne peut imaginer, en sorte qu'un certain *Villemène* de *Lasalle* avec le gouverneur du Fort de Saint Hippolyte, l'insinuèrent à un certain *Montredon*[3] qui avait été cidevant fidèle et qui nous avait fait beaucoup de bien, de même qu'à tous les autres proposants.

Il se laissa séduire sur la promesse que l'on lui fit qu'on lui relèverait sa maison qu'on lui avait démolie pour avoir retiré M. *Brousson*, M. *Vivens*, et autres, et que l'on lui donnerait *cinq cents francs* pour chacun de La Rouvière et de Lavérune. Tout d'abord il adhéra, il accepta cette offre qu'on lui fesait, et étant parti de Lasalle, s'en vint à Nimes, le douze juillet de la dite année 1689[4] et nous ayant trouvés, il nous insinua d'aller avec lui en nous disant qu'il savait une personne fort assurée pour sortir du royaume et qu'il voulait sortir aussi, que nous devions aller rester quelque temps chez lui en attendant de ramasser quelqu'argent et de mettre ordre à ses affaires.

Il ne fallut pas beaucoup à nous laisser gagner pour nous en aller avec lui, le croyant toujours tel qu'il était auparavant, de sorte qu'étant partis de Nimes, nous allâmes à un bourg de Saint Hippolyte où ce malheureux donna le mot pour faire faire un détachement de soldats accompagnés du dit Villemène pour nous aller attendre, environ les dix heures du soir, dans un passage fort étroit où nous devions passer; ce qui arriva.

1. Où Vivens fut tué. Voy. plus haut, p. 480.
2. Saint-Félix de Pallières, à 12 kilom. S.-O. de la grotte de Carnoulès.
3. Montredon, Saint-Jean du Gard, *Bull.*, IX, 304; XXXI, 277; Saint-André de Valborgne, XXXIV, 462.
4. Voy. plus loin, à propos de cette date.

Etant arrivés vis à vis du moulin Despaze[1], le détachement se lança sur Lavérune qui était de leur côté, et La Rouvière s'étant évadé se jeta d'une muraille en bas dans une rivière. Ainsi il échappa des mains de ses ennemis et Lavérune fut conduit dans le fort où il fut examiné l'espace de quinze jours, tous les jours une ou deux fois, pour lui faire décéler là où l'on avait fait des assemblées et là où M. *Brousson* et *Lapierre*[2] et *Dauphiné* se retiraient, qui étaient trois proposants que l'on voulait avoir et l'on lui confondait [confrontait] toujours *Languedoc*[3] que l'on avait fait sortir du fort d'Alais et conduit à Saint-Hippolyte, pour convaincre le dit Lavérune.

Mais, ni les promesses que l'on lui fesait de lui sauver la vie s'il découvrait ce que l'on lui demandait, ni les menaces de la mort cruelle que l'on lui mettait devant les yeux ne furent capables de l'ébranler ni de lui faire dire une parole contre ses frères; mais comme Dieu, qui est le maître de toutes choses, permit que le vendredi, neuvième août de la dite année, après avoir resté vingt-un jours dans la prison... par un miracle Dieu permit que l'on enfonçât une fenêtre de fer et ensuite une grande pierre qui répondait de la basse fosse dans le fossé. Et enfin le samedi au soir, environ de dix à onze heures, Lavérune s'étant défait de tous ses habits, car il y avait beaucoup d'eau à traverser, et ayant fait sa prière, se jette dans la fosse et ayant nagé l'espace d'environ cent cinquante pas, finalement il sortit du fossé, et il ne fut pas plus tôt hors de l'eau que la sentinelle qui était sur le rempart lui criant « qui vive ! », et n'entendant aucune réponse, lâcha son fusil. Mais la Providence permit que l'amorce du bassinet prit et non pas le dedans, de sorte que Lavérune avait sujet de louer Dieu de la grâce qu'il lui accordait en le délivrant ainsi d'entre les mains de ses persécuteurs et des souffrances qu'on lui aurait fait souffrir avant de le faire mourir.

Mais ce ne fut pas encore le tout : après avoir demeuré pendant huit jours caché sous un grand figuier, il s'en alla à Nîmes, pensant y avoir quelque réconfort de ses autres frères et de La Rouvière et M. Brosson (Brousson) en particulier, mais il se vit plus étonné que jamais. Car l'on lui mettait en avant qu'il fallait que l'on l'usse laissé sortir de la prison pour vendre les autres proposants; que c'était impossible de sortir d'une prison si forte..... Enfin, après tout, Dieu, touché de son chagrin, permit que La Rouvière le voulut voir, et après s'être entrete-

1. Moulin Despaze, sur le Vidourle, à 700 mètres N. de Saint-Hippolyte.
2. Lapierre, Isaac, 1693, 1701. *Bull.* VII, 464 ; XXIX, 363 ; XXX, 70.
3. Qu'il appelle aussi *Bertézène*. Voy. plus haut, p. 480. Brousson (*Récit des Merveilles*) l'appelle *Valdeyron*.

nus ensemble, La Rouvière le rapporta à M. Brosson, et comme tout s'était passé.

Enfin, ayant demeuré jusqu'au mois d'octobre dans Nimes, monsieur Brosson ordonna que je devais aller chercher une demoiselle *Poussielgue* de S. *Jean de Gardonnenque*[1] pour la faire passer l'hiver dans Nimes, où elle serait mieux en sûreté que dans l'endroit où elle était et que je savais mieux ces endroits pour passer qu'aucun, de sorte qu'étant parti de Nimes le 22 novembre 1689 j'arrivai proche d'Anduze le 23 du dit dans une maison, hors de la ville, à la campagne, et quelques personnes m'étant venu voir, m'insinuèrent et me prièrent fort de passer la soirée chez une femme veuve oú il y avait un certain *Olivier*[2] qui a été reçu ministre en *Allemagne* dans la suite, et une dizaine d'autres personnes.

Enfin, se voyant pressé, le dit Lavérune entra dans la ville et dans la maison de ladite veuve l'on dit de faire la prière; ce que nous fîmes, mais à peine eûmes-nous achevé la prière, que voici arriver à la porte de la chambre un certain nommé *Lambert* qui avait été ci-devant un des premiers anciens du consistoire, mais il s'était changé en lion et devenu un insigne persécuteur contre les fidèles de la religion. Ce malheureux avait fait un détachement de trente soldats et les ayant campés dans un endroit de la ville, leur donna ordre de ne point bouger sans son ordre, s'imaginant de faire la proie lui tout seul; et n'étant pas plus tôt entré dans la chambre, qu'il s'adressa le premier au dit Lavérune qu'il connut d'abord à son portrait, et l'ayant interrogé comment il s'appelait, Lavérune répondit qu'il s'appelait *Bousquet*. Et en même temps le dit Lambert le voulait enfermer, mais le dit Lavérune, voyant qu'il n'avait aucune ressource d'échapper, lui planta un petit poignard au bas du petit ventre. Le dit Lambert, se sentant piqué, l'embrassa, mais, Lavérune l'ayant traîné après lui, il fit en sorte d'ourir la porte et s'étant jetés en bas les degrés l'un sur l'autre, où le dit Lambert se trouva dessus.

Mais une demoiselle de la compagnie tira le dit Lambert (tellement) que Lavérune, ayant fait quelqu'effort, sortit de la porte et, ayant sauté quelques degrés, il se trouva encore au mitan de la rue, l'un sur l'autre, à terre, mais ladite demoiselle retira encore le dit Lambert que Lavérune eut la force de se relever (c'était la demoiselle *Jarosson* d'Anduze, sœur d'une autre qu'on appelait *Marion*). Mais le dit Lambert le tenant toujours embrassé, le tenant par derrière; ce que Lavérune aperçut, il lui piqua la main, avec le même couteau dont il lui avait percé le ventre, de sorte que le dit Lambert lâcha prise et tomba aux talons du dit Lavé-

1. Poussielgue, Saint-Jean du Gard, *Bull.* XXV, 563; XXXI, 27 .

2. Nom qui a été porté par divers prédicants, *Bull.* IX, 251, 309; X, 269; XII, 539; XXII, 75.

rune, sans jamais plus dire aucun mot. Mais Lavérune voulant s'évader, il se trouva que le bouton de ses chausses fut rompu, tellement qu'étant tombées sur ses pieds firent qu'il tomba aussi, la face en terre, dans une descente, à dix pas du dit Lambert.

Et enfin ne fut pas plus tôt en terre que le garçon du dit Lambert l'empoigna; alors il pensa bien à souffrir la mort la plus cruelle qu'on aurait pu inventer, mais le sergent et tout le détachement étant venus, investirent Lavérune, et le garçon de Lambert le quitta, voyant que le sergent le tenait. Il disait devant la maison : « Main forte! Je suis mort! Main forte! Je suis mort! » Mais le sergent ne l'ayant pas plutôt relevé par le bras qu'il demanda à Lavérune « que c'était? » Lui ayant dit : « Monsieur, laissez-moi aller, je vous en prie! » — le sergent le lâcha et, étant passé au travers du détachement, après avoir fait une centaine de pas, il se trouva hors de la ville. Et échappé d'un terrible danger et des mains de ses ennemis où il a dû continuellement rendre grâce à Dieu de tant d'effroyables dangers où il était échappé.

Enfin, le lendemain matin, étant arrivé à Nimes, monsieur Brosson et tous les autres fidèles étaient étonnés de le voir sitôt de retour et qu'il ne menait pas la personne qu'il était allé chercher. Mais quand il leur eût raconté ce qui lui était arrivé, ils en furent tous joyeux de voir qu'un si grand persécuteur fut raclé de dessus la face de la terre, et comme cela fesait encore de la peine à Lavérune, M. Brosson le rassura en lui disant de lire les douze et treizième chapitres du Deutéronome pour se rassurer.

Enfin, voyant les dangers dont Dieu l'avait retiré et que, s'il tombait entre les mains de ses ennemis, qu'on ne manquerait pas d'inventer un supplice fort affreux pour le faire mourir, il prit le parti de sortir du royaume le mois de mars suivant, de l'année 1690[1], qu'ayant été recommandé par une dame à un officier, il le mena jusque dans les vallées du Piémont où il fut auprès de M. *Arnaud*, ministre dans les vallées, qui le fit mettre pour chantre et lecteur dans le régiment de Chambord et ensuite Galloway.

Voilà ce qui est arrivé à *Gavanon*, dit Lavérune, depuis l'année 1686 jusqu'à 1690 sans faire mention des prisons dont il était sorti depuis 1684

1. Il y a ici une sérieuse difficulté chronologique. On ne peut se défendre de l'impression qu'on se trouve en présence de souvenirs précis; mais tout ce qui est raconté devant s'être passé après la mort de Vivens qu'A. Court (sans doute d'après Brousson, *Rel. des merveilles*) place en 1692, il paraît impossible d'accepter cette date de 1690. Gavanon s'est-il embrouillé dans ses souvenirs, ou bien la date de la *Rel. des merveilles* est-elle erronée, c'est ce que je n'ai pas eu le temps de tirer au clair.

jusqu'en 1686,— comme de la citadelle du St. Esprit, où il avait demeuré quelque temps, ni des prisons de Nimes, ni du fort de St Hippolyte où il avait été autrefois, — tout pour le maintien de la religion.

Mais voici les vers qu'il fit après sa sortie de la prison du fort de Saint-Hippolyte sur la trahison du traître qui les avait amenés depuis Nîmes.

1.

Qui veut savoir la trahison
Qu'a fait le traitre Montredon.
L'a faite d'une grande ruse
A la Rouvière et La Vérune
Qu'il les voulait tous deux livrer
En les mains de ses meurtriers.

2.

Mais Dieu qui par sa volonté
La Rouvière a conservé,
L'a conservé d'une manière,
Se jetant dans une rivière,
La Vérune dit Gavanon
Fut conduit dedans la prison.

3.

Et le gouverneur lui disait :
« Déclare-le nous en secret,
« Et nous te sauverons la vie.
« Je te le dis sans flatterie,
« Si tu veus déceler pourtant
« Quelqu'un des autres proposants.

4.

« Nous te les voulons bien nommer:
« Le sieur Brosson et Dauphiné,
« L'autre, qui s'appelle Lapierre.
« Je te le dis en telle manière,
« Si tu veux être délivré
« Bientôt de la captivité. »

5.

La Vérune fut bien chrétien
De vouloir dire jamais rien.
« Si rien ne lui sauve la vie
« Que ce que l'on veut qu'il vous die:
« S'il vous le dit en vérité,
« Que son procès soit donc jugé. »

6.

Un samedi après soupé
Lui vint au cœur de se sauver
De se sauver sans grand bagage
Car il fallait prendre la nage.
Il se jeta dans le fossé
Et Dieu le mit en liberté.

7.

Mais comme il était fort tard,
La guette était sur le rempart
Lui cria : Qui va là ? Arreste !
Comme il était en retreste,
Son fusil lui fit un faux feu
Et Dieu le sortit de ce lieu.

8.

La Vérune a tant marché,
Dieu l'a conduit en sûreté,
Jusques à joindre La Rouvière
Qu'il lui dit en cette manière :
« Dites-moi un peu la vérité,
« Comment vous êtes-vous sauvé?

9.

« Dites-moi donc la vérité
« Comment vous êtes-vous sauvé?
« C'est un miracle manifeste
« Qui vous a bien rendu la teste.
« Il a été votre renfort
« De vous avoir sorti du ort. »

10.

« Dieu n'a pas manqué de moyens,
« Lorsqu'il veut conserver les siens.
« Encore avecque nos souffrances
« Nous fera voir la délivrance,
« Et nous chanterons hautement
« Les louanges du Tout-Puissant.»

11.

Qui a fait les vers en chanson?
La Vérune, jeune garçon.
Il les fit loin de son village,
Dans le bois, parmi le feuillage
Fallait bien qu'il les fit au champ
A cause qu'il était errant.

TROIS ÉVASIONS DU COUVENT DES NOUVELLES CATHOLIQUES A CAEN EN 1700

NOTES SUR LA FAMILLE GAULTIER

Souvent on nous demande de contrôler et de compléter par des documents authentiques des renseignements ou des traditions de famille. Voici un échantillon de ce qu'on peut trouver lorsque les premières données ne sont pas trop insuffisantes.

Le portrait qui suit est celui d'une jeune réfugiée de Caen, qui s'appelait *Anne Gaultier*. Il a été peint à Londres, ainsi que ceux de son mari et de son père, par un autre réfugié nommé *Brandon*, très connu comme peintre, mais dont il n'est pas facile de préciser les origines huguenotes. La *France protestante* (2e éd. III, 78) cite, il est vrai, un peintre, *Jean-Henri Brandon*, mais réfugié en Hollande après la Révocation. Dans les précieuses collections de fiches de la Bibliothèque wallonne de Leide, on trouve un *Jean Brandon*, de Sedan, qui épousa à la Haye, le 12 ou 19 septembre 1688, sa compatriote *Judith Servais*, et se remaria le 31 octobre 1706, à Utrecht, avec *Elisabeth le Caen* (ou Canne?), veuve de Charles Servaas. Ce Jean Brandon est-il le même que Jean-Henri, et l'un ou l'autre peut-il être identifié avec celui qui fit à Londres, en 1701, le portrait d'Anne Gaultier, c'est ce qu'il ne m'a pas été possible de déterminer.

Les Gaultier ou Gautier étaient nombreux dans la nombreuse et florissante Église de Caen. Ainsi un Gilles Gaultier y fut pasteur déjà avant 1572 et jusqu'à la fin du XVIe siècle. Le temps m'a manqué pour rechercher si les parents d'Anne étaient de la même

famille. Voici leur état civil, à la fin du XVIIe siècle, relevé sur les registres originaux de l'Église réformée déposés à la mairie de Caen.

Nicolas Gaultier, bourgeois de Caen, âgé d'environ 31 ans, fils de défunt Jean et de Catherine Onfray, — et *Judith Bonnefoy*, âgée de 18 ans, fille de défunt David et de Judith Perrotte, sont mariés par le ministre Jean Guillebert le dimanche 24 avril 1672, après midi, après les trois publications de rigueur.

De cette union naquirent deux fils, *Henry*, baptisé par le célèbre du Bosc, le 30 juillet 1673, et *Pierre*, né le 26 et baptisé le 30 janvier 1678, par le même pasteur; — et trois filles, *Marie*, née le 28 décembre 1675, *Anne*, du 22 novembre 1680, et *Judith*, du 10 janvier 1682. Le pasteur Guillebert, qui avait marié les parents, baptisa les deux premières, et Etienne Morin la dernière[1].

On ne sait rien de plus des deux fils et de l'aînée des filles. J'ai, par contre, sous les yeux le contrat de mariage d'Anne, dressé à Londres le 9 février 1701. Elle « donne la foy de mariage et promet d'épouser incessamment suivant les cérémonies de l'Église d'Angleterre », *Olivier Le Nouricier*, marchand de toile, fils de *Jacques* et d'*Anne Longuet*, demeurant à Caen. L'acte qui stipule une part d'héritage éventuellement reversible sur la tête de Judith Gaultier, est signé, du côté du futur par P. Guibert, B. Longuet et N. Bosquet, et du côté de la future, par sa sœur Judith, Marie Guibert, Thomas et Jeanne Le Heup, Michel Dieu, Mathieu et Suzanne Dubourdieu et Anne de la Fontaine.

C'est à cette époque que Brandon reproduisit la physionomie à la fois simple, sérieuse et gracieuse d'Anne Le Nouricier. Elle eut une fille nommée Jeanne qui épousa à Londres, le 28 juillet 1743, *Jéan Robert Le Cointe*, né à Genève de Charles et mademoiselle de la Rive. C'est de cette union que descendent aujourd'hui, en ligne directe, mesdames de Gasparin et Goffart (née Torras), MM. Alphonse de Candolle et le Dr Boutin.

Olivier Le Nouricier qui changea, paraît-il, son nom en celui de Nourichel, testa le 16 juillet 1715, léguant, entre autres, 40 shil-

1. Voici les noms des parrains et marraines : M. et Mme Daniel, Pierre Bonnefoy et Marie Perrotte, Abraham Le Cavelier et Marie Bonnefoy, Isaac Hamon et Anne Bonnoust, enfin Pierre Eve et Marie Gaugain.

lings aux pauvres de l'Église française de Weest Street. Sa veuve se remaria en secondes noces avec *Pierre de la Meer* (Delamare?), dont elle eut une fille qui épousa *Pierre de Convenant* d'Orange. Elle



survécut à son mari et à sa fille, et mourut à Londres, le 10 février 1764, après avoir commencé, le 27 décembre 1762, son testament par ces mots : « Je donne aux pauvres de l'Église française de la

Patente en Soho cinq livres sterling. » Une photographie de son portrait, peint vers 1756 par le célèbre Genevois Jean-Étienne Liotard, a été déposée à la Bibliothèque de la Société par madame E. Goffart, de qui nous tenons qnelques-uns de ces détails généalogiques.

Mais voici qui est plus intéressant au point de vue de notre histoire. Deux traditions de famille sont en présence : d'après la première, lorsque Anne Gaultier s'embarqua pour fuir, sa plus jeune sœur, c'est-à-dire Judith, fut enlevée et enfermée dans un couvent de Caen. Souvent, en effet, on punissait ainsi les familles dont tel ou tel membre avait réussi à passer la frontière. — D'après l'autre tradition, Anne n'aurait elle-même gagné l'Angleterre qu'après avoir été détenue à Caen en 1700 et avoir réussi à s'évader du couvent où on voulait la convertir de force.

Or, il existe aux archives du Calvados plusieurs registres des *Nouvelles Catholiques* de Caen, dont M. S. Beaujour a d'ailleurs déjà donné de nombreux extraits dans son *Essai sur l'Histoire de l'Église réformée de Caen*. A mon tour j'ai dépouillé quelques-uns de ces registres, et voici ce que j'y ai trouvé pour l'année 1700 (p. 200 à 204 du vol. intitulé : *Abjurations et Entrées*, 1682-1718).

Mademoiselle Françoise Les Courchamp, âgée de 22 ans, fille de Pierre Halée et Elisabeth Peltier ses père et mère, marchand de la paroisse Saint-Pierre de Caen, a esté ammenée par ordre de M. l'intendant le 12 may 1700, et elle a esté remise ché M^r son père le 12 juillet 1700 par ordre de M. l'intendant et à la cotion de M^r son curée (*sic*).

Le 23 septembre 1700 sont rentré les deux demoiselle Descourchamp.

Le 7 octobre 1700 elle sont repartie par dessus le mure de Mr Malouin.

Le 26 may 1700 est entré par les même ordres Mlle Marie Madeleine Fermin, âgé de 20 ans, fille de Elisabeth Torlet et de feu Denis Fermin vivent bourjois de Caen.

Le 14 juillet 1700 est entrée par le mesme ordre Me Catherine Fremin sa sœur qui estoit caché chez madame de Lifie.

Le 17 avrille 1702 la dame Catherine Fremin est sortie par évasion, n'ayant point fait aucun devoir de catholique.

Le 20 juillet 1702 madame Marie Madeleine Fremin a esté mise en aprantissache en linge chez les dames Elitre bonne catholiques; sa mère a paié sur ce qui est deu de leur pension trante livres, — cy 30 livr.

Mademoiselle Marguerite Gauguin âgée de 16 ans, fille de Pierre Gauguin et de Marie Poulain ses père, bourjois de la paroisse Notre

Dame de Caen, est entré par les ordres de M. l'intendant le 27 may 1700.

Mademoiselle Gauguin est partie pour aller chez mesdames Helie le vingt-sept avril mil sept cent trois; receu, le 26 avril 1703, sur la pension de mademoiselle Gauguin sinquente huic livres dix sol, — 58 livr. 10 s.

Le 27 may 1700 est entré par ordre de M. l'intendant, mademoiselle Judit Gaultier, âgée de 20 ans, fille de Nicolas Gaultier et de Judit Bonnefoy ses père et mère marchand banquier, de la paroisse de Nostre Dame de Caen.

Partie par le mure de M. Malouin, le 7 octobre 1700[1].

On voit qu'en cette année 1700, au moins six protestantes ou nouvelles converties de Caen furent enfermées par ordre de l'intendant dans le couvent des Nouvelles Catholiques. De ces six, quatre réussirent à s'évader, savoir les deux demoiselles le ou de Courchamp et Judith Gaultier, en passant «par dessus le mur de M. Malouin[2] », le 7 octobre 1700, et Cathèrine Fremin, le 17 avril 1702.

Dans la courte notice qui lui est consacrée, Judith Gaultier est dite âgée de 20 ans, tandis qu'elle n'en avait alors que 18, et qu'au contraire c'est sa sœur Anne, née en 1680, qui en avait 20. C'est le seul détail qui permette de supposer que la supérieure des Nouvelles Catholiques, peu forte en orthographe, comme on a pu le voir, ait inscrit Judith au lieu d'Anne, si toutefois elle s'est trompée.

Quoi qu'il en soit, ces quelques extraits sont tout à l'honneur des jeunes Normandes qui prouvèrent que, quinze années après la Révocation, la foi huguenote n'était pas éteinte dans leur cœur.

N. WEISS.

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE
A PAUL RABAUT
16 mai 1767.

Il y a longtemps déjà que je connais l'admirable lettre qu'on va lire, une de celles qui honorent le plus la mémoire du défenseur

1. La mention de l'entrée de Judith Gaultier se trouve une seconde fois, sans celle de sa fuite, sur une feuille détachée, à la fin du même registre, à la suite de celles de *Madeleine Frémin* 20 ans, fille de feu Denis (26 may) et de *Marguerite Gauguin*, fille de Pierre, 16 ans (27 may). — D'après une tradition, Judith serait revenue plus tard à Caen, s'y serait mariée et ses descendants se trouveraient dans la famille Signard.

2. M. Beaujour (*Essai* cité p. 372) pense que c'est à cause de cette évasion,

des Calas et des Sirven. Plus d'une fois, en montrant aux visiteurs de notre Bibliothèque la précieuse collection d'autographes que lui légua feu M. A. Labouchère, j'ai attiré l'attention sur elle. Il n'y a que quelques semaines que l'idée me vint de vérifier si elle avait été publiée. Je ne l'ai trouvée dans aucune des dernières éditions des œuvres complètes de Voltaire, et ne tardai pas à savoir qu'elle était également inconnue à M. Ch. Dardier, le savant éditeur des *Lettres de Paul Rabaut*[1], et à M. le pasteur C. Rabaud qui va faire paraître sur *Sirven* un nouveau livre dont on a lu plus haut quelques pages inédites.

Iniquement poursuivi et condamné comme parricide par le juge de Mazamet (29 mars 1764) qui le fit exécuter en effigie sur la place du Plô le 11 septembre 1764, Sirven s'était réfugié en Suisse et mis sous la haute protection de Voltaire. Celui-ci charge de sa défense, en 1765, Elie de Beaumont, l'avocat des Calas, qui met plus de deux ans à rassembler les pièces du procès, et les envoie enfin, en avril 1767, avec son mémoire signé de dix-neuf avocats, au Conseil du Roi qui doit en délibérer le 12 juin suivant. De Ferney, Voltaire suivait passionnément l'affaire. Il écrit au jeune pasteur Vernes de Genève, en avril 1767 : « Mon cher huguenot, bénissez Dieu qui chasse les Jésuites et qui rend la Sorbonne ridicule ». — Les Jésuites, expulsés en 1762 et autorisés à rentrer en 1764, furent effectivement de nouveau chassés le 9 mai 1767. — Le 16 mai son secrétaire Wagner écrit sous sa dictée cette page étincelante de verve, qui se termine par ces mots prophétiques : « Une grande révolution commence dans les esprits. » C'est sans doute une réponse à une lettre de Paul Rabaut, écrite peut-être en faveur des Sirven, et qui n'a pas encore été retrouvée. M. Dardier pense que le billet de Voltaire, que plus tard Rabaut Saint-Etienne croyait relatif à l'affaire de Sainte-Foy[2], fut inclus dans une lettre du philosophe à Moul-

que les nouvelles catholiques traitèrent de la maison de M. Malouin qui la leur vendit, pour 7,000 livres, le 2 décembre 1700.

1. Qui vont sortir de presse chez Grassart, libraire, 2, rue de la Paix, 16 francs tous les quatre, ou 10 francs les deux nouveaux volumes, pour les souscripteurs. Voy. plus haut, p. 487.

2. Voici cette note de la main de R. Saint-Étienne qui a été jointe par feu M. Labouchère à la lettre de Voltaire, écrite par Wagner :

« La malheureuse avanture de Sainte-Foi aiant été depuis longtemps représentée au conseil du roi sous les plus noires couleurs, a nui beaucoup à l'affaire des Sirven,

tou[1]. On verra d'ailleurs plus loin, par un extrait d'une autre lettre de Voltaire, du même jour, à Marmontel, à quel point cette question de la tolérance le préoccupait à ce moment.

On sait que malgré son génie et ses infatigables efforts, l'arrêt de réhabilitation de Sirven qu'il annonçait en 1767, ne fut signé que quatre ans plus tard, le 11 novembre 1771, près de dix ans après le décret d'arrestation du 19 janvier 1762.

N. WEISS.

A Monsieur, Monsieur P. Rabaut chez Monsieur Laverhne l'aîné négociant[2] à Nîmes.

16e May 1767[3].

La personne qui m'a fait l'honneur de m'écrire, ne doit pas douter de

comme je l'avais prévu. Les Sirven avaient été renvoiés par la commission des conseillers d'État ordinaires par devant le roi lui-même pour obtenir la cassation de la sentence confirmée par le parlement de Toulouse. Mais ce parlement a représenté avec tant d'opiniâtreté son droit de ressort contre les condamnés contumaces, droit en effet établi pour tous les parlements du roiaume, que le Conseil a craint les mouvements de toute la magistrature.

« Ces mêmes considérations ont empêché de signer l'édit qui était tout prêt pour légitimer les mariages des réformés.

« Il n'y a d'autre parti à prendre qne celui d'attendre tout du temps. Il faudrait n'avoir que de loin à loin des assemblées publiques, et se contenter d'inspirer l'horreur pour les superstitions et pour les persécutions dans quelque petit livre à portée de tout âge, que les pères de famille liraient à leurs enfans tous les dimanches. Les nouvelles sotises du pape et des jésuites ouvriront tôt ou tard les yeux du ministère. »

L'affaire de Sainte-Foy (comp. plus haut, p. 390), c'est-à-dire l'accusation lancée contre les protestants de celte ville d'avoir voulu assassiner un curé et qui fit jeter dans les cachots de Bordeaux 23 innocents, est bien de 1767, mais de la fin du mois de mai (28 ou 29), ainsi que veut bien me l'apprendre M. Dardier. L'arrêt rendu après treize mois do détention, est du samedi 3 septembre 1768. Il est probable que cette affaire contribua à nuire à celle des Sirven et que c'est pour cela qne, plus tard, Rabaut Saint-Etienne la rapprocha de cette lettre dont il écrit, à la fin de sa note : « Ce billet doit être de M. de Voltaire. »

Il y aurait d'autres choses intéressantes à relever dans ces lignes malheureusement non datées de Rabaut Saint-Étienne. Laissons ce soin à ceux qui se sont plus particulièrement occupés de son rôle dans la préparation de l'édit de Tolérance auquel il fait évidemment allusion, ou du « petit livre », peut-être du *Vieux Cévenol* dont il semble parler aussi.

1. M. D. pense que c'est pour cela que Voltaire n'a pas mis son V habituel, au bas de cette lettre.

2. Ces trois derniers mots ont été biffés.

3. Ainsi que je l'ai dit plus haut, il suffit de comparer l'écriture de l'autographe avec d'autres lettres de Voltaire relatives à l'affaire Calas, et qui se

mes sentiments. Il n'y a rien que je n'aie tenté pour adoucir une infortune[1] dont on ne voit aujourd'hui d'exemple qu'en France. Les Français arrivent tard à tout. Il leur a fallu quarante ans pour entendre la philosophie de Neuton; il leur faut quatre vingts ans pour embrasser la philosophie de la tolérance. L'ouvrage est avancé dans plusieurs têtes, mais il y en a d'incurables.

Vôtre commandant est assurément très bien intentionné[2]. S'il était le maître il y aurait moins de malheureux. Il est bien étrange qu'en France tout le monde se moque des prétentions ridicules des Papes, et que l'on continue toujours de persécuter ceux qui les premiers ont renversé cette idole. Il n'est pas moins contradictoire de donner dans Metz une sinagogue aux juifs, et d'envoier aux galères des chrétiens qui prient Dieu en mauvais français. Le comble de l'absurdité est encor de tenir éloignés de leur patrie une foule de négociants qui pouraient l'enrichir.

Les Turcs permettent aux Grecs subjugués, de chanter alléluiah dans les rues de Constantinople, et les Français font ramer aux galères leurs frères qui ne chantent pas des pseaumes en latin. Il faudra bien qu'un jour cette abominable absurdité finisse.

Celui qui a l'honneur de vous faire réponse ne chante point de pseaume, mais il adore la divinité et il aime l'humanité. Il est actuellement sans aucun crédit pour avoir été trop compâtissant.

Il se réjouït avec l'Europe de la destruction des Jésuïtes, mais il s'afflige avec tous les honnêtes gens de l'insolence de la Sorbonne. Ce corps de polissons fourés vient de condamner cette proposition cy, *La vérité brille de sa propre lumière, et l'on n'éclaire pas les esprits avec la flamme des bûchers*[3].

trouvent également à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, pour s'assurer que c'est le même secrétaire (Wagner) qui a écrit l'une et les autres.

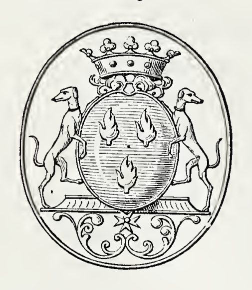
1. Est-ce à l'affaire Sirven que Voltaire fait ici allusion, ou simplement à la situation lamentable des protestants que Paul Rabaut lui a certainement recommandés peut-être en même temps que le procès Sirven, — c'est ce qu'il n'est pas possible de préciser.

2. Le « commandant » est certainement le prince de Beauveau.

3. Je ne sais où l'on pourrait actuellement trouver les procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, ou Sorbonne, pour cette époque. Mais l'absurde censure qui indignait Voltaire devait être de notoriété publique, puisque le même jour, 16 mai 1767, il écrit à Marmontel (*Œuvres*, éd. Didot, XII, 71) : « Comment, mon cher confrère, toute l'Académie française ne se récrie-t-elle pas contre l'insolente et ridicule absurdité des chats fourrés qui osent condamner cette proposition : « La vérité luit par sa propre lumière, et l'on n'éclaire pas les esprits à la lueur des bûchers? » — C'est dire évidemment que les flammes des seuls bûchers peuvent éclairer les hommes et que les bourreaux sont les seuls apôtres. Ce sera bien alors que, suivant Jean-Jacques

La Sorbonne pose donc pour article de foi que ce n'est point la vérité qui éclaire, et que ce sont les bourreaux qui font les chrétiens. Si Busiris ou le Diable avait fait un simbole, voilà comme il l'aurait fait. Les jésuites n'ont jamais rien dit de si horrible; il faut gémir sur la nature humaine et vivre dans un désert quand on n'est pas le plus fort.

Malgré toutes ces abominations de prêtres, on va raporter au Conseil du roi l'affaire des Sirven[1]; ils gagneront leur procez. Tous les jeunes maîtres des requêtes sont philosophes, tous sont tolérants. Une grande révolution commence dans les esprits. Vivez assez longtemps, Monsieur, pour en voir l'accomplissement; cela sera long[2].



MÉLANGES

LA BIBLE FRANÇAISE AVANT LEFÈVRE D'ÉTAPLES

Avant l'impression du Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples (1523), il avait paru en français trois sortes d'ouvrages bibliques: 1° un Nouveau Testament, 2° un abrégé de l'Ancien Testament, et 3° une Bible complète ou à peu près. Du Nouveau Testament on connaît deux éditions, l'une à deux colonnes, à laquelle on attribue

il faudra que les jeunes princes épousent les filles des bourreaux; et vous êtes trop heureux, après tout, que ces polissons aient dit une si horrible sottise... Si vous avez lu le livre de *la Tolérance*, il y a deux pages entières de citations des Pères de l'Église contre la proposition diabolique des chats fourrés. »

1. Le surlendemain, 18 mai, il écrit à M. de Bernis : « Voicy, monseigneur, deux exemplaires du mémoire en faveur de Sirven, et de la nature et de la justice, contre le fanatisme et l'abus des lois. »

2. Nous avons mis en guise de signature un petit cliché représentant les armoiries de Voltaire. Au dernier moment, M. A. Lods m'apprend qu'il possède une copie de cette lettre, de la main de Rabaut Saint-Étienne, et qu'il y a écrit que la lettre de Voltaire lui avait été adressée, à lui personnellement.

la date de 1477, et une sur une seule colonne, qui doit être un peu postérieure; car elle a au bas des pages la signature qui manque à la précédente. De l'abrégé de l'Ancien Testament on connaît cinq éditions, dont quatre sans date, et une datée XXXV. C (1535?). De la Bible on connaît quinze ou seize éditions, dont trois sans date, une de 1517, une de 1518, une de 1520 et une de 1521; la dernière est de 1545[1].

I. — Nouveau Testament de Macho et Farget.

Le plus ancien Nouveau Testament français est un incunable gothique, in-4 à deux colonnes, comprenant 284 feuillets de 22 à 29 lignes, sans date, ni ponctuation, ni indication de chapitres. On lit à la fin : *Cy finist l'apocalype et samblablement le Nouveau Testament veu et corrigé par vénérables personnes frères Jullien Macho et Pierre Farget, docteurs en théologie de l'ordre des Augustins de Lyon sus le Rosne. Imprimé en ladicte ville de Lyon par Bartholomieu Buyer, citoyen du dit Lion* (B. Mazarine). Il renferme tous les livres du Nouveau Testament; mais les omissions de passages y sont nombreuses (Rom. IX 4, Tite III 10, 11, etc.). Le contenu en est emprunté aux manuscrits de la *Bible du XIII[e] siècle*, décrits et analysés par M. S. Berger, dans son beau livre sur *la Bible française au Moyen Age*[2]. C'est dire que, sous le rapport de l'exactitude, il diffère singulièrement de ce qu'on entend aujourd'hui par une traduction. Le récit y est fréquemment entremêlé de gloses que rien ne distingue du texte authentique[3], et dans lesquelles toutes les superstitions se donnent libre carrière.

La glose est née du besoin de tout expliquer; mais, au lieu d'explications grammaticales ou rationnelles, le Moyen Age se contentait de légendes. Au lieu des mages, le Nouveau Testament dit : « les trois rois ». Le signe précurseur de l'avènement final du fils de l'homme, c'est « le signe de la croix ». Les sept démons expulsés de Marie Madelaine sont « sept péchés mortels ». La femme hémorra-

1. Voir Reuss dans le tome XIV de la *Revue de théologie* de Strasbourg.

2. Tous les passages cités par M. Berger, pp. 137 à 144, se retrouvent tels quels dans le Nouv. Testament, à l'exception de quelques-uns (Luc XV 11, Matth. VI 12, Jean XV 5, Actes I 2, XV 25, XVI 12) très légèrement modifiés.

3. Plus tard la distinction fut faite; elle n'existe encore que pour l'Ancien Testament dans la Bible de 1521.

gique de Luc VIII 43 « est, aulcuns disent, sainte Marthe, sœur de Marie Magdalaine et du ladre ressuscité à Béthanie ». De même le propos de la femme inconnue qui dit à Jésus : « Heureux le sein qui t'a porté ! » amène ce commentaire : « L'on croit et aulcuns des maistres de sainte Église l'afferment, que ce fut une chamberière, qui estoit ancelle sainte Marthe et auoit nom Cella ». Ailleurs on lit : « Le maistre qui fist les istoires qui sont appellées scolastiques (Pierre Comestor), dit que l'ange porta à Charlemaine le prépuce de la circoncision Jhesuscrist ». L'auteur donne des expressions « fils de l'homme » et « fils des hommes » l'interprétation la plus fantaisiste, qu'il rattache maladroitement au phénomène de la conception naturelle ou surnaturelle. A la fin du chapitre II de saint Luc, il ajoute : « Mais quel mestier estoit-il que Marie fust mariée à Joseph ? — Pource que les Juifz, *qui sont ennemis de tout bien*, l'eussent lapidée, se elle eut eu ung enffant et non mari de qui ilz creussent qu'il fut conceu. Car sans doulte ilz ne creussent mie la vérité, ne qu'il eut esté conceu du saint esperit. Origène met aultre raison auec ceste : qu'il conneuoit que le mistère de l'incarnation Jhesus Crist fut celé au dyable ». Luc IV 13, au lieu de « le diable s'éloigna jusqu'à nouvelle occasion », le Nouveau Testament dit : « iusques au temps de la passion » ; après quoi il intercale ceci : « Bède dit sus Thobie, à l'endroit où Thobie brule le poisson, que le diable vint à la passion et se sist soubz le bras dextre de la croix, et regarda se il trouveroit aulcun peché; mais il n'y trouva nul. Lors se deppartit d'illec, cuidant que Jhesus fut prophète et pur homme et non mie Dieu ». — Jean XX 13, nous lisons : « Femme, pourquoy plores-tu? Que quiers-tu ? Lors cuida elle que ce fut ung iardinier, et luy dist : Si tu l'as osté de ton iardin, dis-le moy et ie l'osteray de là où tu l'as mis. *Marie Magdaleine cuida pour ce qu'elle vit Jhesus estant en cellui iardin mesmes où il auoit esté enseueli, qu'il en fut iardinier. Et pour ce creoit-elle qu'il l'eut osté pour l'enortement* (1521 : *le hantement*) *de ses disciples et d'aultres, et que ne fut son iardin empiré et ses herbes deffoulées* ».

Il va sans dire que la virginité perpétuelle de Marie, qui tient la première place dans le domaine légendaire, ne pouvait être oubliée ; l'auteur y revient à plusieurs reprises : Matth. I 16. « Jacob engendra Joseph, le mary *Nostre Dame saincte Marie*, de laquelle fut né qui est appellé Crist... *Royne* Marie, mère de Jhesuscrist, fut

espousée de Joseph... Joseph prit Marie, sa femme, et ne la cogneut pas iusques à tant que elle eut enfanté son enfant premier né. *C'est-à-dire qu'il ne ieut* (1521 : yeut) *charnellement avec elle ne avant ne après. L'évangéliste saint Mathieu appelle Jhesus crist premier né, non pas pour ce que saincte Marie, sa mère, enfanta aultre enfant après luy*; *mais pour ce qu'il estoit lors coustume en Israël, que toute chose qui première naissoit, iaçoit ce que aultre ne naisquist après, estoit appellé premier né* ». — Luc II 7. « Et elle enfanta son enffant premier nez, *c'est-à-dire qui fut premièrement que homme fut premier nez* », ce que la Bible de 1521 rend plus clair en disant : « premièrement que homme fust fait ». — Luc I 34. « Comment sera fait ce? *car ie ay proposé et promis à Dieu, c'est-à-dire i'ay voué que ie ne congnoistray mie homme charnellement en compagnie.* — Jean VII 5. « Ses frères ne créoyent mie en lui, *c'est-à-dire aulcuns de ses disciples ne créoyent mie encore en luy* ». — Actes I 14, les frères de Jésus sont également transformés en disciples. Mentionnons encore Luc I 29 : « O tu, Marie, *plaine* de grace », qui a trait à l'immaculée conception de la Vierge.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que la Trinité apparaisse dans I Jean V 7, puisqu'elle figurait dans le texte latin; mais l'auteur l'introduit en plusieurs endroits où le texte latin n'en disait rien. Matth. XVII 2. « Et fut transfiguré devant eulx, *c'est-à-dire il mua l'apparissement de la figure humaine en la figure de sa déité* ». — Marc III 28. « Je vous di vrayement que toutes choses, c'est-à-dire tous péchez, seront pardonnez aux filz des hommes, c'est-à-dire aux pescheurs, et les péchés de blasphème de quoi ilz auront blasphémé, *c'est-à-dire de ce qu'ilz ont dist lédenges abhominables et mensonges contre Dieu le père et Dieu le filz* ». — Jean I 1. « Parolle estoit au commencement. Et celle parolle estoit envers Dieu, *c'est en la congnoissance de Dieu le père*, et Dieu estoit parolle, *c'est Dieu le filz. Ce estoit au commencement du monde en la congnoissancc et en la volonté de Dieu le père.* Toutes choses furent faictes par lui. *C'est de par Dieu le père* (*sic*, au lieu de fils) *qui est la vertu de Dieu le père et sapience.* Et nulle chose fut faicte sans lui. *Et ce qui fut faict à lui et par lui appartenoit à vie,* et vie estoit lumière d'omes. Et la lumière luisit en ténèbres, *c'est Dieu le filz en cestuy mortel monde, et ténèbres ne lui peurent*

pas nuire, c'est-à-dire il ne fut mie entaché de ténèbres de péchié ». — Jean II 3. « Ilz n'ont point de vin. Et Jhesus lui dist : Femme qu'est entre moy et toy? *C'est-à-dire quelle communité a ton humanité à ma déité? C'est-à-dire pourquoy me requers-tu que ie face miracles? Je n'ay mie de quoy ie face miracles. Je n'ay mie de humanité que ie pris en toy, que ie puisse faire miracles, mais de ma déité que ie y portay* ».

Il répugne à l'auteur que saint Pierre ait été marié, aussi transforme-t-il en sœur la belle-mère de l'apôtre (Luc IV 38). Le reniement de l'apôtre lui répugne également; voici comment il essaie de le justifier (Jean I 42) : « Tu seras appellé Céphas, qui vault autant comme Pierre, *c'est-à-dire tu seras ferme en ta créance comme Pierre. Ce qu'il renéa trois fois ne fut mie par mescréance, mais pource qu'il convenoit que la parolle qui avoit esté dicte fust accomplie; tu me regnieras trois fois ancoys que le coq chante* ».

Après avoir transformé la foi en *créance*, l'auteur ne pouvait manquer d'établir le mérite des œuvres. Marc I 14. « Jhesus vint en Galilée preschant l'Evangile du règne de Dieu, *c'est-à-dire enseignant et escripuant (?) comment l'on peut acquerre et gaignier le royaulme du ciel* ». De même il fait du mariage un sacrement (Ephés., V 32).

Parfois il ne comprend pas le texte et commet des bévues comme les suivantes : Matth., II 17. « Lors fut accompli ce que Jheremie le prophète dist : La voix de grand pleur et de grand ullement fut ouye en Rama; *car ilz ne sont pas venus* de Rachel plourant ses filz, et ne voulut mie estre confortée. *Car elle ne sceut pas se ilz seroyent sauvez ou non, car elle précéda la natiuité Jhesuscrist mil ans, et deuez entendre mistiquement* ». Jean III 30. « Doncques cy ma ioye est accomplie, il le conuient cy croistre et moy estre amenuisé. *C'est-à-dire il sera hault leué en la croix et ie auvray la teste tranchée.* » Matth. XXXI 37. « Mon ame est triste iusques à la mort. *C'est-à-dire, ie ne sceray mie ioyeulx iusques à ce que i'aye rachepté l'umain lignage par ma mort et par ma resurrection* ».

Ailleurs il fait preuve d'une singulière ignorance : « scorpion est une manière de serpent ». Imitant le texte latin, il ne traduit nulle part le mot *parasceue* (παρασκευή) et dit (Jean XIX 14) : « la parasceue de la Paque ». Il ajoute : « Parasceue est hébrieu (!) et vault

autant comme devant appareillement ou comme preparation ». Il corrige plusieurs fautes du texte manuscrit[1]; mais il conserve celle d'Actes XXVIII 11 : « Nous nagasmes en une nef d'Alexandrie, qui estoit demourée en l'isle celuy iuer, en laquelle avoit ung moult noble chasteau »; au lieu de : Nous navigâmes sur un vaisseau qui s'appelait *les Jumeaux*.

Le supplice des hérétiques semblait chose si naturelle et légitime, qu'on n'éprouvait pas encore le besoin de le justifier en s'appuyant sur le fameux : « Contrains-les d'entrer » de Luc XIV 21. La Bible du moyen âge ne connaît pas ce précepte, que Lefèvre d'Étaples a traduit le premier.

II. — Bible du viel testament.

Incunable in-4° à deux colonnes, comprenant 240 feuillets de 29 à 32 lignes, sans date, ni ponctuation, imprimé avec les caractères dont Buyer s'est servi pour le Nouveau Testament de Macho et Farget. La signature placée au bas des pages semble indiquer que ce volume a été imprimé un peu après le Nouveau Testament. Les lettres initiales manuscrites paraissent être de la même main que celles du Nouveau Testament. On lit à la page qui précède la table : *Cy finist ce présent livre qui est dit la Bible du viel testament* (B. de la Soc. bibl.).

Sans aucun doute il n'est que la reproduction d'un manuscrit du XIIIe ou du XIVe siècle, mais tout différent de celui de la *Bible du XIIIe siècle*. C'est un résumé de la partie historique de l'Ancien Testament, depuis Adam jusqu'à Job, terminé par une élucubration, en 14 feuillets, sur les sept âges du monde; en un mot, quelque chose d'analogue au travail que Fontaine fit à Port-Royal au XVIIe siècle, et qu'on a imprimé sous le nom de Bible de Royaumont. — L'élément légendaire y reparaît, mais à un degré moindre que dans le Nouveau Testament. Ainsi le péché d'Adam eut pour suite la révolte des animaux : ils ne reconnaissaient plus l'homme, leur seigneur, parce qu'il était vêtu. La légende, qui sait tout, raconte comment Lémech, qui était aveugle, tua Caïn d'un coup de flèche. Les vieillards du temps de Noé ont appris de la bouche d'Adam que

1. Actes I, 2, XV 25, XVI 12. Voir S. Berger, *op. cit.*, p. 143.

le siècle finirait deux fois, l'une par l'eau, l'autre par le feu ; mais ils ignorent lequel des deux fléaux se manifestera le premier. Tubal et Jubal construisent deux piliers, l'un de terre, l'autre de fer, où ils mettent et décrivent tous leurs instruments, afin que l'usage ne s'en perde point. Si l'eau vient la première, elle détruira le pilier de terre et laissera subsister l'autre ; si c'est le feu qui vient d'abord, il détruira le pilier de fer, et cuira l'autre, qui sera ainsi conservé. Abraham va au-devant des trois anges, mais il n'en adore qu'un, pour sauvegarder le monothéisme. Un chapitre a pour titre : « Comment ceulx qui auoient esté cause de faire adorer aux enfans d'Israël les veaulx d'or, eurent les barbes dorées, lesquelz Moïse fist mectre à mort. » Ne comprenant pas Exode XXIII 34, le narrateur fait dire à Dieu parlant de Moïse : « Tu méneras mon peuple en la terre que ie leur ay promis, mais ie n'iray mie avec toy, car ie voy bien que ce peuple est de dure obédience. Mais ie vous enuieray mon ange au lieu de moy, qui vous conduira. Or dient aulcuns que ce fut saint Michel qui leur donna pour eulx conduire. Et chascun peuple a ung propre ange pour luy garder. Aussi a ung chascun de nous. » De même l'auteur exprime un blâme naïf qui ne se trouve point dans le livre des Juges : « Jepté sacrifia sa fille ainsi comme il l'auoit voué, dont il fut fol et mal aduisé de accomplir ung tel veu. » Voici comment il prélude au récit de la chute d'Adam et d'Eve.

Et le serpent estoit la plus malicieuse beste de toutes celles que nostre Seigneur auoit créées ; si se pensa qu'il feroit faire telle chose à l'ome s'il pouuoit, qu'il gecteroit et metroit de si grant seigneurie comme Dieu luy auoit donnée et mis en sa baillie ; mais n'osoit parler à l'omme, car il scauoit bien que l'omme estoit saige et plain de sans et ferme en couraige et en pensée. Car Adam eut les trois principales vertus. Il eut force plus que nul homs n'eut oncques, et luy donna nostre Seigneur grand sans comme il luy vint à plaisir quant il luy inspira en la face, dont l'ame luy fut au corps mise. Il eut la plus grand beaulté que nul homme mortel peult oncques auoir. Car Dieu le forma comme chascun scet à son ymaige et à sa semblance. Et quant nostre Seigneur luy eut donné ces troys vertus, force, sans et beaulté, si luy donna après ung moult beau don. Et fut congnoissance de bien faire et de mal faire, et de scauoir lequel vault mieulx. C'est-à-dire *liberum arbitrium*, qui vault autant à dire comme franche volonté qui est pouuoir de bien faire et de mal laissier. Quant le serpent vit que l'omme estoit plain de si grant sans que Dieu

luy auoit donné, si ne l'osa attraire pour le decevoir. Ains se pensa qu'il essayroit sa femme à qui Dieu n'auoit pas donné tant de vertu et de perfection.

Comme les gens pieux de tous les siècles, ce pauvre moine aimait la Bible et travaillait à la faire connaître; aussi, bien que profondément plongé dans la superstition, il appelait de tous ses vœux une réforme, témoin la page suivante, extraite de l'appendice placé à la fin du livre

En cest aage [le septième] vesquit notre Seigneur trente-troys ans ou plus en poureté, que oncques ne voulut auoir maison, ne terre, ne richesses nulles, pource que ceux qui le voudroient ensuir prenissent exemple à lui pour l'ensuir.

Et auiour dui n'est mye ainsi; car ceux qu'on cuide qui l'ayment et seruent de bon cueur et de corps, ne font mye ainsi comme il fit, et ne prennent mie exemple à luy; mais assemblent les trésors et tel auoir du monde qu'ilz ne deuent mye regarder se ils voloient ensuir celuy qui seruent ; mais il est tant de faulx ypocrites et de faulx religieux, que à bien peu les simples gens ne scauent que croyre; car ceulx qui s'entremettent de chastier et enseigner le peuple et deffendre, sont plains de si grant convoitise qu'ilz veulent auoir par force et seigneurie les choses qu'ils deffendent aux aultres, et ont trouvé une très plus muable et delloyale manière de rapine et de convoitise que oncques fut trouuée.

Elle consiste à s'empresser autour du lit de mort des gens riches, et à capter leur héritage sous prétexte de messes à dire pour le repos de leur âme.

Ainsi par telz gens retourne saincte Église en plus grands douleurs et en plus grant confusion qu'elle n'auoit oncques esté et en tous les six aages qui sont passez; car ceulx qui deuroient garder les brebis les estranglent etc. Et telz gens seront auant que la fin viegne à si grant douleur et à si grant confusion en saincte Eglise et en crétienté, que dès le temps que gens furent premièrement formés ne eut si grant douleur; car maintenant saincte Eglise est corrumpue en leur temps.

III. — Bible de Jean de Rély.

Les deux ouvrages dont nous venons de parler, ne donnant pas entière satisfaction au public, qui désirait ardemment une édition plus complète des saints livres, Antoine Vérard imprima à Paris,

vers 1487, la Bible du Moyen Age modifiée par Jean de Rély, confesseur de Charles VIII. C'est toujours la Bible historiale avec ses lacunes et ses gloses. En voici deux fragments empruntés à l'édition de 1521 :

(Genèse, I, 1.)

Au commencement créa Dieu le ciel et la terre. La terre estoit vaine et vuyde et ténèbres estoient sur la face de l'abisme, et les esperis de nostre Seigneur estoient portez sur les eaues.

Histoire sur cette partie de la Genèse. Au commencement fut le filz. Et le filz estoit le commencement par lequel et en lequel le père créa le monde. Le monde est dit en troys manières. Aucunesfois est le monde appellé le ciel empiré pour la netteté. Aucunesfois est il appellé sentable. Aucunesfois est il appellé la haulte région. De laquelle il est escript : *Princeps mundi eijiciet foras.* Le prince du monde est le diable qui sera getté hors. Et aucunesfois est l'homme appelé monde, pource qu'il représente en luy l'image et la figure de tout le monde. De quoy nostre Seigneur appelle l'homme toute créature, pource qu'il a conuenableté à toute créature. Et les Grecs appellent l'homme microcosmos, qui vault autant à dire comme mineur monde. Or créa donc Dieu et fist le ciel impérial. Les théologiens disent que en la région du ciel, c'est en paradis, ilz sont trois cieulx de diverses couleurs. Dont le premier est de couleur de cristal. Le second de blanche couleur comme neige. Et le tiers ciel de rouge couleur comme feu, ainsi comme s'il fust tout en feu riens ardent ne mal faisant. Et celluy ciel de rouge couleur est le ciel impérial, qui est le plus hault. Et là, selon les théologiens, est le siège de la trinité. Et le siège de Nostre Dame et des vierges, des veuues et de tous ceulx qui chastement auront vescu; et au ciel de blanche couleur et au tiers ciel, qui est de couleur cristal et le plus bas, dient que les siéges des mariez y sont. Et en ces trois estats de virginité, de continence et de mariage, sont contenus tous aultres estats. Et vault autant ce mot impérial comme en feu, car il est dit : Le ciel impérial est le monde sentable et la haulte région. Et de ces trois dit Moyse ainsi : Au commencement créa Dieu le ciel et la terre, c'est-à-dire le ciel impérial. Et ce qui dedans est, c'est les anges et la terre et ce qui est dedans, c'est-à-dire la matière dont tous corps furent faitz, c'est les quatre éléments. Et deuons ainsi entendre ceste parolle : Au commencement créa Dieu le ciel et la terre, c'est-à-dire au commencement de toutes créatures premières et ensemble. Ceste création du monde deuant dicte nous mect la saincte escripture sur l'ouvrage de six iours, esquelz elle nous monstre trois choses, création, disposition et aornement. Au premier iour nous monstre

elle création et aucunes dispositions des choses. Au deuxième et au iij, la disposition et l'ordonnance des choses, et es aultres trois l'aornement des choses.

La terre estoit vaine et vuyde etc.

Genèse XXVIII 16.

Quant Jacob se fut esueillé de son dormir, il dit : Vrayement nostre Seigneur est en ce lieu et ie ne le scauoye pas. Et luy moult esbays, dist : Comment moult est espouentable ce lieu! Cy n'est pas aultre chose que la maison de Dieu et la porte du ciel. Et lendemain au matin il se leua et print la pierre qu'il auoit soubz son chief et la dressa et en fist un autel.

Glose. Comme espouentable est ce lieu, cy n'est pas autre chose que la maison de Dieu. Par ces parolles prophétisa Jacob de la loy et du temple et de la passion de Jesucrist qui en celle terre deuoient aduenir. Pource qu'il dist espouentable, c'est à entendre la loy. Pource qu'il dist la maison de Dieu, est entendu le temple. Et pource qu'il dist la porte du ciel, est à entendre la passion de Jesucrist, par laquelle la porte du ciel fut ouverte. C'est-à-dire en commendable mémoire de ceste vision, ce dit le maistre en hystoire (Pierre Conestor).

Texte. Et espandit huylle dessus etc.

Ces commentaires puérils cessent à partir du psautier et recommencent dans le Nouveau Testament.

Lefèvre d'Étaples débarrassa la Bible de tout ce fatras, en donnant une traduction pure et simple : progrès énorme, auquel la Sorbonne, qui voulait perpétuer le moyen âge et empêcher l'éclosion du monde moderne, s'opposa instinctivement. Tandis qu'elle permit d'imprimer la Bible de Rély jusqu'au milieu du XVIe siècle, elle proscrivit celle de Lefèvre, qui ne put paraître qu'à l'étranger. Les deux passages suivants suffiront à montrer que, si parfois Lefèvre se borne à retoucher et à compléter le travail de son devancier, parfois aussi il l'abandonne complètement pour faire une traduction absolument nouvelle.

B. historiée de 1521 (S. B.).	*Evangiles de Lefèvre,* 12 octobre 1524 (S. B.).

Matthieu XXI 33.

Ung homme pere de mesgnie estoit qui planta une vigne et	Ung homme estoit pere de famille : lequel planta une vigne,

l'environna de seps: et y planta ung pressouer, et édifia une tour emmy icelle et la bailla aux cultiveurs et alla loing en estranges terres. Quant le temps des fruictz approcha il envoya ses serfs aux cultiveurs, et les cultiveurs prindrent les servans et les battirent les ungs et les autres occirent et lapiderent. De rechief il envoya autres servans et plus que au premier et ilz leur firent ainsi. Au dernier il leur envoya son filz disant : Ilz redoubteront mon filz. Les cultiveurs de la vigne dirent : Cestuy est l'hoir venez occisons le. Lors le prindrent et ils le getterent hors de la vigne et loccirent. Quant le seigneur de la vigne viendra que fera il a ses cultiveurs? Ceulx dirent: Il destruira mallement les mauvais et baillera sa vigne a autres cultiveurs qui en rendront le fruict en son temps. Jesus leur dit : Ne leustes vous oncques en escriptures : La pierre que les ediffieurs reprocherent fut mise au chief de langle. Nostre Seigneur dit cela et nous nous esmerveillons. Pource vous dy je que le royaume de Dieu sera tollu et sera donne a gens qui font sa justice et son fruict. Et quiconques cherra sur ceste pierre sera froisse et elle froissera celluy sur qui elle cherra. Et les princes des prestres oyant ces parolles ilz congneurent qu'il

et lenvironna d'une haye : et y fouyt ung pressoir, et y edifia une tour, et la loua aux laboureurs, et s'en alla en une lointaine region. Et quant le temps des fruictz approcha, il envoya ses serviteurs aux laboureurs, *affin qu'ilz receussent les fruictz dicelle.* Et les laboureurs prindrent ses serviteurs : et navrement lung et occirent lautre, et ilz lapiderent lautre. De rechief il envoya dautres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ilz leur firent semblablement. En la parfin il envoya a[1] son filz, disant : peult estre quilz craindront mon filz. *Et quant les laboureurs veirent le filz*, ils dirent entre eulx mesmes : Cestuy ci est lheritier : venez mettons le a mort, *et nous aurons son heritage.* Et ilz le prindrent et jecterent hors de la vigne, et loccirent. Quand doncques le seigneur de la vigne sera venu : que fera il a ses laboureurs la? Ilz luy dirent: Il destruira malheureusement les mauvais : et louera sa vigne a autres laboureurs, lesquelz luy rendront le fruict en ses temps. Jesus leur dist: Ne leutes vous jamais aux escriptures : La pierre que les édifians reprouverent : icelle est mise au chief de langlet. *Ce cy a este fait du seigneur Dieu : et est chose merveilleuse devant noz yeulx.* Pourtant vous dis je que le royaulme de Dieu

1. Faute d'impression évitée dans l'édition du 12 avril 1524 et conservée dans l'édition de Bâle 1525.

disoit deulx, et querans comment ilz le peussent tenir ilz craignirent les tourbes, car elles lavoient, c'est-à-dire elles le tenoient pour prophete.

vous sera oste, et sera donne a la gent faisant les fruictz dicelluy. Et qui cherra sur ceste pierre : il sera froisse; mais sur qui elle cherra : elle le brisera. Et quant les princes des prêtres *et les phariziens* eurent ouy ces paraboles : ilz congneurent qu'il disoit de eulx. Et cerchant le prendre : ilz craignirent les turbes, car ilz le tenoient comme prophete.

Bible historiée de 1521.

Epitres de Lefèvre, 10 janvier 1524 (B. du prot.)

Romains, I.

Paul serviteur de iesuchrist appelle apostre departy en levangile de Dieu de son filz qu'il auoit promis devant par les prophetes et sainctes escriptures qui fut ne de la semence de David selon la chair qui fut devant envoye comme filz de Dieu en vertu selon le sainct esperit de la resurrection des mors de iesuschrist nostre seigneur par lequel nous avons receu grâce la dignite destre nomme apostre a obeir a la foy et a toutes gens pour son nom esquelz vous estes appelles de iesuchrist nostre seigneur : a tous ceulx qui sont a Romme appellez sainctz. Grace a vous et paix de Dieu nostre seigneur iesuchrist. Je rens premierement grace a mon Dieu par iesuchrist pour tous vous : car nostre (*sic*) foy est annoncée par tout le monde.

Pol serviteur de Jesuchrist, appelle a estre apostre, separe pour annoncer levangile de Dieu, laquelle il avoit devant promis par ses prophetes es sainctes escriptures parlantes de son filz qui luy a este faict de la semence de David selon la chair, qui est de claire filz de Dieu en puissance, selon lesperit de sancfication, par la resurrection denstre les mortz de nostre seigneur. Jesuschrist, par lequel nous avons receu grace et office dapossstre en son nom en toutes gens, affin quilz obeissent a la foy, desquels vous estes aussi les appelez de Jesuchrist : a vous tous qui estes a Rome *aymez de Dieu*, appelez a sainctete, grace soit en vous et paix de par Dieu *le pere* et de par nostre seigneur Jesuchrist. Et premierement je rendz graces a mon Dieu par Jesuchrist pour vous tous : que vostre foy est annoncee par tout le monde.

O. Douen.

UN RICHELIEU PASTEUR EN BRETAGNE AU XVIIe SIÈCLE

SON MANUEL DE PRÉPARATION A LA MORT ET DE CONSOLATIONS (1659)

Qui l'eût cru, puisque la *France protestante* des frères Haag l'a ignoré?... Sous Louis XIII et du vivant du terrible cardinal, Son Eminence Armand du Plessis, l'Eglise Réformée a eu, elle aussi, son Richelieu, son Monsieur de Richelieu. Et cet homonyme du vainqueur de la Rochelle était un simple pasteur du fond de la Bretagne : Simon Pallory, sire ou sieur de Richelieu, ministre de Ploüer et Saint-Malo, de Cancale, le Leix, le val du Guildo : localités distantes de trois et quatre lieues de Ploüer-le-Comte, chef-lieu et résidence du ministre.

Voici un bien rare et curieux petit volume qui nous atteste la chose. L'exemplaire, qui nous est obligeamment communiqué par M. Olivier de Gourcuff (un Breton non bretonnant, mais fort instruit en ce qui touche les choses et les hommes de la contrée, et notamment les poètes huguenots des xvie et xviie siècles, Saluste du Bartas, Lenoir. sieur de Crevain, etc.), montre, par l'extrême fatigue de sa reliure en parchemin et ses pauvres tranches tout usées, qu'il a longtemps servi, qu'il a été assiduement manié! Il semble avoir appartenu à un *Jaen Boisdefr* (Jean Boisdeffre?), *marchand à N....* (Naige?), si nous démêlons bien les quelques lignes tracées d'une main fort inhabile en écriture et en orthographe, au verso de la garde qui précède le titre. Il y est fait mention de « six boissaux de mouture », de « seit (sept) boissaux de boidart », de « un boissau de froment », etc. On voit quel était le brave paroissien qui a fait si méritant usage de ce petit livre, intitulé :

Saintes Paraclèses, ou Consolations, *Pour fortifier les malades en la foy en Jésus-Christ : Et pour préparer les fidèles au départ de la vie présente à remettre heureusement les âmes entre les mains de Dieu.* Par M. de Richelieu, Pasteur de l'Eglise Réformée de Ploüer et Saint Malo en Bretagne. — A Nyort. Par François Mathé. M.DC.LIX. (petit-in-32 de 64 pages, et non 52, chiffre donné par Vaurigaud, qui dit n'avoir pas vu de ses yeux ce rare bouquin).

Les seize premières pages sont occupées par une *Epistre dédica-*

toire que nous allons donner ici parce que, outre son caractère de vieille piété protestante, elle fournit quelques intéressante détails locaux et circonstantiels :

Aux Diacres et Anciens des Eglises Réformées de France, Salut et paix de par Dieu nostre Père et de par le Seigneur Jésus-Christ,

Messieurs et bien-aymés frères, voyant qu'il est ordonné à tous hommes de mourir une fois, et que nous ne sommes en ce monde que comme voyageurs, n'ayant point de cité permanente, mais cerchans celle qui est à venir, et qu'en ce voyage qu'il nous convient faire, les Diables, comme voleurs, taschent à nous esgarer et destrousser. Il me semble que le plus assuré remède, pour nous préserver des agents de cet ennemy, est de prendre les armes de Dieu, comme dit S. Paul (*Eph.* 6), pour résister au mauvais jour et, ayans surmonté tous empeschemens, demeurer fermes. Et parce que quelquefois de violence des maladies nous empeschent de nous servir librement des remèdes spirituels, lesquels Dieu nous offre en sa Parole, et qu'il est bon d'appeler les Pasteurs, médecins de nos âmes, devant ceux du corps : afin que par leur moyen les armes susdites nous soyent mises en main. Nous avons prié Monsieur de Richelieu nostre Pasteur, de nous dresser un formulaire de consoler nos frères en son absence.

Vous saurez donc ce qui nous a occasionné de faire telle requeste à nostre dit Pasteur. C'est que ceste Eglise est composée de telle façon qu'une partie, et la plus grande d'icelle, est à S. Malo, distante de trois lieues de Ploüer le Comte, lieu de notre exercice et demeure de nostre Pasteur. L'autre partie de ladite Eglise est à Dinan, distante de deux lieues dudit lieu de l'exercice; les autres parties, comme Concalle de Leix, le val du Guildo, sont distantes, qui de trois, qui de quatre lieues : de façon qu'à de telles distances de lieux, nous ne pouvons avoir nostre dit Pasteur selon les nécessités et maladies, lesquelles surviennent à nos frères. Par ainsi nostre dit Pasteur, selon sa vigilance et diligence pastorale, nous a envoyé ces Consolations pour nous en servir en son absence.

Et voyons que ces discours peuvent apporter un grand profit et utilité à plusieurs fidelles esloignés de leurs pasteurs, comme nous, lorsqu'ils seront surpris de maladies : j'ay trouvé bon de mettre ces Consolations en lumière, afin que les Anciens, estans appelés par ceux qui sont esloignés de Pasteurs, se puissent servir d'icelles pour consoler leurs frères, et plus, je les ai pensé nécessaires pour les autres qui ne peuvent avoir assistance, à leur trépas, de Ministre, Diacre, ou Ancien. Car ayant ces Consolations en leurs maisons, le mari pourra consoler sa femme, la

femme son mari, le père son fils, le fils son père, le maître son serviteur, et le serviteur son maître.

En outre, j'ay estimé que ces consolations pourront servir aux prisonniers, lesquels condamés à la mort, ne peuvent avoir le Ministre pour recevoir consolation. Ainsi le condamné se pourra consoler par la lecture de ces discours, en attendant l'heure de sa mort.

Aussi je l'ai jugé nécessaire et propre à pouvoir servir aux maisons de villes appelées maisons de santé, ou maisons communes de pestiférés, quand Dieu visite son peuple de ce fléau. Car si le consolateur ordonné pour telle maison vient à estre griesvement malade ou à mourir, un autre, sçachant lire et ayant ce livre, pourra consoler les autres et les encourager, pour paisiblement *remettre leur âme entre les mains de Dieu.*

Davantage d'autant que Jésus, docteur de vérité, nous advertit de veiller soigneusement, ne sçachant l'heure en laquelle la mort doit venir pour nous prendre, *alléguant l'exemple de ceux* qui furent surpris au jour que Dieu ouvrit les cataractes du ciel, pour inonder la terre d'un déluge d'eau au temps de Noé, et du larron qui vient percer la maison lorsque le père de famille dort (*Matth.* 14). Ce livre pourra servir à nous tenir sur nos gardes et nous empescher d'estre surpris, car, estans en bonne santé et disposition, nous en pourrons lire tous les jours une pause ou un discours : l'un le Lundy au soir en nous couchant, l'autre le Mardy, et, ainsi continuant de lire par chacun jour un discours, nous achèverons la lecture d'iceluy le Samedy au soir. Et si vous continuez cet exercice, il vous servira de beaucoup à recevoir les consolations que l'on vous fera à l'heure de vostre mort. Car estant assurés que nous aurons un jour sans nuict, ou une nuict sans jour, nous nous devons préparer tous les jours à la mort, et ne ressembler aux imprudens et mal advisés qui attendent à creuser des puits quand ils meurent de soif.

Or, mes frères, puisque nous avons un puissant Roy, un fidèle Pasteur, un bon Maître Jésus-Christ, qui nous tend les bras en haut de l'échelle de Jacob, qui nous a promis le ciel et est allé nous préparer le lieu pour nous recevoir; puisque par luy et en luy nous jouirons de l'abondance de ses biens célestes, incompréhensibles, et qui sont si grands qu'œil ne les peut voir et cœur comprendre; puisqu'il nous a eslus du monde pour estre vaisseaux de son eslection et porteurs de sa lumière, quittons et abandonnons toutes les vanités de ce siècle, délaissons pour l'amour de luy ces plaisirs mondains et passagers que le monde admire, ces thrésors que la tègne et la rouille mangent avec ceux qui les possèdent, pour cercher le thrésor céleste. Deschargeons-nous de toutes ces sollicitudes terrestres qui agrèvent l'âme et, par la pesanteur de leur fardeau, nous peuvent

empescher de monter au Ciel, pour suivre nostre Chef. Combattons le bon combat de la Foy, appréhendons la Vie éternelle.

Persévérons jusques à la fin, car le prix et la couronne d'immortalité ne se donne à ceux qui ont commencé, ains à ceux seulement qui auront avec allégresse et avec un cœur invincible couru jusques au bout de la lice, et au port, car il sert peu ou de rien à un marchand qui a esté aux Indes et Moluques charger sa navire de précieuses marchandises, si, après avoir eschappé à plusieurs périls et navigué deux ou trois ans, il vient à rompre sa navire et faire naufrage à deux lieues du port. Ainsi il nous servira de rien de bien commencer, si nous n'achevons heureusement, arrivans au repos éternel, port des bienheureux. Et comme tous ceux qui sortirent d'Égypte sous la conduite de Moyse n'entrèrent pas dans la terre de Canaan, mais la plupart furent forclos du repos que Dieu avait promis à leurs pères, à cause de leur incrédulité et autres vices que S. Paul raconte; ainsi nous ne devons espérer de jouir de la vie éternelle et bienheureuse que Dieu a promise et gardée à ses eslus, quoique retirés d'Égypte, si nous ne persévérons jusqu'à la fin en la foy de la parole et obéyssance de la volonté de Dieu. Car voicy l'oracle céleste : Qui souffrira et persévérera jusques à la fin sera sauvé. Persévérons donc et soyons soigneux en la vie présente de bien piloter, de bien conduire nostre vie à bon port et de nous bien préparer chacun jour à rendre nos âmes à Dieu quand il les demandera. Attendons l'heureuse restauration de nos corps, et l'heure que Dieu a ordonnée à ce corruptible pour revestir l'incorruption, et à ce mortel pour estre revestu d'immortalité, et que la parole qui est escrite soit accomplie : la mort est engloutie en victoire, afin que, mourans doucement et dévotement comme Syméon, nous vivions et régnions perpétuellement sur les Cieux avec le Seigneur Jésus-Christ. Or, le Dieu de toute grâce, qui vous a appelés à sa gloire en Jésus-Christ, vous rende accomplis en sa crainte, vous fasse la grâce d'affermir, establir et fortifier vos frères sur lesquels le Saint-Esprit vous a establis evesques en l'espérance de la vie à venir, vous octroyant à tous une saincte vie, suivie d'une heureuse mort. Amen.

Vostre bien-aymé Frère au Seigneur.
I.F. *Ancien de l'Église de Ploüer-le-Comte en Bretagne.*

On voit quel zèle, pour ainsi dire, patriarcal était dévolu alors aux anciens et diacres, même aux simples fidèles, dans les cas de maladie, d'isolement, de deuil. Aussi ce petit livre est une véritable liturgie domestique, d'une époque de foi biblique et évangélique : il porte en lui son témoignage et son enseignement historique.

Le titre de départ, au haut de la page 17, est : *Sainctes Paraclèses ou Consolations que les Diacres et Anciens, ou autres Chrétiens, pourront faire à la visitation des malades.*

Et d'abord : « *La Salutation, laquelle le consolateur doit faire* « *aux malades :* Grâces vous soit, mon frère, et paix de par Dieu « nostre Père et de par le seigneur Jésus-Christ, et la consolation du « S. Esprit soit avec nostre âme. Ainsi soit-il. »

— Alors commence le Discours I. « *Comme les maladies sont* « *envoyées par Dieu et comme Dieu, nous chastiant, se montre* « *estre nostre père. Comme le chastiment nous fait retourner à* « *luy : Et de l'asseurance de notre élection.* — Mon frère vous « devez sçavoir que... » Etc. etc. (Il y en a quinze pages, suivies d'une courte Oraison, le tout agrémenté de citations des Psaumes huguenots). « Ici le consolateur cessera de parler, afin que le malade « ait plus de loisir de penser aux remontrances susdites, et pendant « cette pause il fera présenter au malade quelque confiture ou « quelque cuillerée de sirop, ou quelque eau cordiale. Puis il recom- « mencera à consoler. »

On passe à la « Pause I, ou Discours II. *De n'avoir appréhension de la mort.* » Encore 15 pages, qui, si nous osons le dire, risqueraient fort aujourd'hui de produire ou de grossir ladite appréhension, tellement les temps et les mœurs sont changés ! — Pause II, ou Discours III : *sur la Communion des Saincts* (27 pages) — Discours IV, *sur la rémission des péchés* (5 pages). Alors (à la page 85) cet Advertissement *au consolateur* :

« Quand le consolateur aura ainsi abattu le malade, comme Nathan fit David, et Pierre les Juifs qui estoient en Jérusalum le jour de la Pentecôste, quand il luy aura fait voir en la Loy de Dieu, comme en un miroir, son jugement et condamnation; le voyant percé et varié de douleur en son cœur, alors il appliquera sur la plaie des médicaments lénitifs; il fera comme les maçons quand ils taillent une pierre, de lui donner premièrement de grands coups de marteau et en font sortir de gros esclats, et après la polissent et applanissent tellement avec le ciseau que les coups ne parraissent plus. — Quand donc il aura dévalé le malade jusques aux enfers par les menaces de la Loy, il lui proposera les amiables promesses de l'Evangile, il fera retirer Moyse avec sa lancette, pour donner place à Jésus-Christ, qui apporte la douceur de l'huile Evangélique,

pour oster l'aigreur piquante du vinaigre de la Loy. » *Sus donc, mon frère, prenez courage, etc...*

On voit que tout cela était grave, et que le diacre, ou ancien, ou simple laïque, remplissant ce rôle de « Consolateur », était alors un véritable chirurgien, un opérateur, chargé de *battre* et *dévaler* les malades très moribonds, puis passant du grave au doux, et faisant ainsi la besogne d'un ministre véritable. Après 26 pages de ce relèvement, Discours V, sur *la résurrection de la chair* (21 pages): Discours VI, *sur la vie éternelle* (20 pages) ; puis quelques pages appropriées à divers cas spéciaux : « Si le malade est jeune et, à « cause de sa jeunesse, a regret de mourir; s'il est vieil et a regret « de mourir; s'il est mari, et marri de quitter sa femme et ses en- « fants, avec remonstrance et bénédiction dudit malade auxdits « femmes et enfants; après quoi, autre remonstrance et oraison dudit « consolateur; puis, prière pour dire que le malade est en l'extrémité; « enfin, prière pour le prisonnier qui, à cause de ses forfaits, est « condamné à la mort » (tout cela remplissant 95 pages, de 155 à 250). Arrivons à ce qui concerne les marins, nos marins de Jean Bart, de Duguay-Trouin, de Du Quesne :

D'autant que ces Paraclèses sont nécessaires aux mariniers, pour consoler ceux qui tombent en maladie ès navires, M. de Richelieu, Pasteur, a esté prié, par les mariniers de son Eglise de Ploüer et Saint-Malo, de faire une Prière pour demander secours à Dieu en temps de tourmente, et de faire une Action de grâces pour remercier Dieu après leur délivrance.

Suit donc une :

Prière que doivent faire les personnes qui sont sur mer en temps de tourmente (6 pages et demie).

Puis cette : *Action de grâces que ceux qui sont sur la mer doivent rendre à Dieu après leur délivrance, quand la tempête est passée.*

Le Maistre de la navire doit dire :

Nostre ayde soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. Amen.

Mes frères, présentons-nous devant la Majesté de nostre Dieu et Père, avec un cœur recognoissant le grand bien qu'il nous a faict, de nous avoir délivrés du péril auquel nous estions. Et nous chanterons, en bénissant son saint Nom, la pause 3 du psaume 107 :

Ceux qui, dedans galées,
Dessus la mer s'en vont
Et en grands eaux salées
Mainte trafique font, etc.

Et alors, pour prier, cette *Action de Grâces* :

« Seigneur nostre bon Dieu, qui gardes soigneusement tes enfants, et qui as un soin particulier de ceux qui espèrent en toi et t'invoquent comme leur seul Sauveur, nous te remercions très humblement de ce que tu nous as délivrés du danger très grand auquel nous nous sommes vus au milieu des orages de la mer. Nous avons esté à toi, Seigneur, en nos tribulations, et tu nous as exaucés. Nous avons crié du ventre du gouffre, et tu as exaucé nostre voix. Qui est comme toi entre les forts, ô Eternel? Qui est comme toi magnifique en sainteté, faisant merveilles et que l'on doit révérer en louanges?

« Poursuis le cours de tes bénéfices envers nous pendant nostre voyage, et nous fais toujours paroistre par effet que, jaçoit que tes enfans soient environnés de maux et sur mer et sur la terre, que néantmoins tu les délivres de tous quand il te plaist. Davantage fais-nous cette grâce que, tirant des délivrances passées un ferme argument de la continuation de tes bontés pour l'advenir, nous sentions vivement en nos cœurs combien sont heureux ceux qui se retirent vers toi, afin que, nous fians en tes promesses, nous nous reposions assurément en ta bonté, pour ne cercher jamais secours qu'en ta bénignité, et de ne nous attendre qu'à ton salut et délivrance, remettant nostre sûreté et espérance sous l'ombre de tes ailes.

« O Dieu de miséricorde, fais-nous la grâce de te bénir en tout temps, et que ta louange soit continuellement en nostre bouche, et que toujours le feu cuisant de nos douleurs s'esteigne dans la sacrée fontaine de ta saincte providence, qui est l'Ancre assurée de la conduite de nos fragiles vaisseaux. Que ton Saint-Esprit soit nostre guide ordinaire, et ta bénédiction l'arrouse... »

Force nous est d'arrêter ici la citation, car notre vénérable petit volume est incomplet (d'un ou deux feuillets sans doute), et reste ainsi suspendu à mi-mot, au bas de la page 262. Aussi bien, ce qu'on vient de lire suffit-il abondamment, n'est-ce pas, pour le faire bien connaître et apprécier.

Ch. Read.

CORRESPONDANCE

Réponse à la question de M. Th. Monod. — Dans le *Bulletin* du 15 août (p. 448), M. le pasteur Th. Monod avait demandé un sonnet dont il ne se rappelait que les deux derniers vers, et qu'il croyait protestant. — Voici le texte de ce sonnet :

Quand le Sauveur souffrait pour tout le genre humain,
La mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut tout interdite, et retira sa main,
N'osant pas, sur son maître, exercer son office.

Mais Jésus, abaissant sa tête sur son sein,
Fit signe à l'implacable et sourde exécutrice
De n'avoir point d'égards au droit du souverain
Et d'achever sans peur ce sanglant sacrifice.

La barbare obéit, et ce coup sans pareil
Fit trembler la nature et pâlir le soleil,
Comme si, de sa fin, le monde eût été proche :

Tout pâlit, tout s'émut, sur la terre et dans l'air,
Excepté le pécheur, qui prit un cœur de roche
Quand les rochers semblaient avoir un cœur de chair.

Ce sonnet se trouve dans le *Livre des sonnets* (Lemerre 1875), et voici les notes qui l'accompagnent, à la fin du volume, p. 172 :

« M. Alexandre Piédagnel trouva ce sonnet sur la porte de l'ancien cimetière de la Trinité, à Cherbourg. On peut le lire aussi dans les *Diversitez curieuses* (Amsterdam, 1699, t. III, VIII[e] partie, p. 3). Bordelon, auteur de ce recueil, ne nomme pas l'auteur. MM. Paul Lacroix et Louis de Veyrières ont découvert chacun une copie de ce petit poème. C'est d'après le double texte donné par ces messieurs, que nous avons établi le nôtre. M. P. Lacroix donne le vers 14 ainsi :

Quand les rochers semblaient en avoir un de chair.

« *Péché* au lieu de *pécheur*, au vers 13, semble une faute de transcription trop fidèlement reproduite par M. de Veyrières.

« Ce sonnet est attribué au *comte de Modène* par Mme Dunoyer (*Lettres historiques et galantes*, Cologne, 1723, in-12, t. III, p. 259). M. Paul Lacroix le donne dans ses *Poésies diverses attribuées à Molière* (Lemerre, 1879). — Esprit Raymond de Mormoïron, comte de Modène était le beau-père de Molière. »

Ce comte de Modène n'avait sans doute rien de commun avec le protestantisme[1].

H. DANNREUTHER.

Nous avons reçu d'autres réponses ou lettres sur d'autres points, que nous remettons au prochain numéro.

N. W.

1. M. le pasteur Fonbrune-Berbinau avait aussi retrouvé le texte de ce sonnet qui avait été publié par *le Huguenot des Cévennes*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4348. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

LÉON MARLET. — **Florimond Robertet**, son rôle à la cour, ses missions diplomatiques (Extrait de la *Revue des questions historiques*), 67 pages in-8. Paris, Bureaux de la *Revue*, 1890.

H. VUILLEUMIER. — **L'Académie de Lausanne**, 1537-1890. Esquisse historique, LXI pages grand in-8. Lausanne, édition de l'Université, 1891.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE, DÉPARTEMENTS, tome XIV. — **Cambrai**, XXIV, 593 pages in-8. Table, Paris, Plon, 1891.

E. RITTER, doyen de la Faculté des lettres de Genève. — **Magny et le Piétisme romand**, 1669-1730 (Extrait des *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande*). Lausanne, impr. Bridel, in-8 de VII-67 pages in-8, 1891.

ROBERT HOVENDEN, F. S. A. **The registers of the Wallon or Stranger's Church in Canterbury** (Registres des réfugiés wallons et français de Canterbury, *Baptêmes*, 1581-1684), formant le vol. V. part. I, des *Publications of the Huguenot Society of London*; in-4 de V-304 pages, Lymington, Chas. T. King, 1891.

E. ARNAUD, pasteur. **Histoire des Protestants d'Annonay-en-Vivarais**, pendant les trois derniers siècles, 125 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1891.

H. AFFRE. **Les Camisards en action**, Lettres du prieur de Miellet (Gard), leur contemporain, 147 pages in-8. Rodez, impr. de Carrère, 1890.

RENÉ FAGE. — **La Prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne**, 1585-1586, 182 pages in-8°, portrait, Tulle, impr. Crauffon, 1891.